

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire
Séance du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la CCVE, Parvis des Communautés à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610), sous la présidence de M. Patrick IMBERT.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de votants pour les délibérations n° 01-2025 : 44 votants,

Nombre de votants pour les délibérations n° 02-2025 à n° 08-2025 : 49 votants,

Nombre de votants pour les délibérations n° 09-2025 : 47 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 10-2025 : 48 votants

Présents : 42

AUVERNAUX : Wilfrid HILGENGA,

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE : Patrick IMBERT, Jacques MIONE, Marc NICOL, Michel TERRIER, Dominique TREHARD, Claudine TURON,

BAULNE : Xavier GUILBERT,

CERNY : François LACOMME, Alain VUITRY,

CHAMPCUEIL : François PLANTE,

CHEVANNES : Sami BEN OUADA (*arrivée pour le vote de la délib. n° 10-2025*),

D'HUISON-LONGUEVILLE : Jean-Christophe HARDY (*arrivée pour le vote de la délib. n° 10-2025*), Edith VINO,

ÉCHARCON : Gérard RASSIER,

FONTENAY-LE-VICOMTE : Valérie MICK RIVES,

GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE : Gilles LE PAGE,

ITTEVILLE : Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE, Françoise GUILLARD, Yoann MARFA-ANGLADA, François PAROLINI (*arrivée pour le vote de la délib. n° 10-2025*), Alexandre SPADA,

LA FERTE ALAIS : Hervé FRANEL, Mariannick MORVAN (*départ après le vote de la délib. n° 02-2025 - Pouvoir à Patrick IMBERT*), Nathalie MOURLAN,

LEUDEVILLE : Marie-Agnès FAIX, Jean-Pierre LECOMTE,

MENNECY : Anne-Marie DOUGNIAUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (*arrivée pour le vote de la délib. n° 02-2025*), Annie PIOFFET (*arrivée pour le vote de la délib. n° 10-2025*), Patrick POLVERELLI, Jouda PRAT, Jean-Paul REYNAUD,

NAINVILLE LES ROCHES : Frédéric MOURET,

ORMOY : Jacques GOMBAULT, Maria Alexandra GONCALVES,

ORVEAU : Philippe DAMIOT,

SAINT-VRAIN : Corinne CORDIER (*départ avant le vote de la délib. n° 09-2025*),

VAYRES-SUR-ESSONNE : Jocelyne BOITON,

VERT-LE-GRAND : Jean-Claude QUINTARD,

VERT-LE-PETIT : Vincent BERNIER, Laurence BUDELOT.

Pouvoirs : 08

Dora ANNABI donne pouvoir à Jean-Paul REYNAUD,

Marie-Claire CHAMBARET donne pouvoir à François LACOMME,

Xavier DUGOIN donne pouvoir à Wilfrid HILGENGA,

Claude GARRO donne pouvoir à Jouda PRAT,

Sandrine JACQUET donne pouvoir à François PLANTE,

Louis LANGLET donne pouvoir à Vincent BERNIER,

Alain LE QUELLEC donne pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT,

Conseil Communautaire du 11 février 2025

FINANCES

Délibération n° 02-2025 : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et débat d'orientation budgétaire 2025 du Budget Principal de la

Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Mariannick MORVAN donne pouvoir à Patrick IMBERT (*suite à son départ avant le vote de la délib. n° 03-2025*),
Marie-José PERRET donne pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX,

Absents : 05

CHEVANNES : Marie FERNANDES-BOUDOT,

LA FERTE ALAIS : Laure CHENU,

SAINT-VRAIN : Christian DUPRE,

VERT-LE-GRAND : Nicole PRIGENT,

VERT-LE-PETIT : Jean-Michel LEMOINE.

Secrétaire de séance : Gilles LE PAGE.

Les délibérations sont présentées dans l'ordre de vote des élus en séance.

FINANCES

Délibération n° 02-2025 : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et débat d'orientation budgétaire 2025 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a voulu accentuer l'information des élus communautaires en matière d'orientation budgétaire. Cette information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce débat doit permettre au conseil communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2025 voire au-delà pour certaines opérations et actions identifiées. Ce débat doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de l'établissement en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à délibérer pour prendre acte et approuver le rapport sur les orientations budgétaires concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'année 2025.

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le projet de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2025 concernant le budget principal annexé à la présente délibération et adressé aux membres du Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL-258 du 19 novembre 2024 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

Conseil Communautaire du 11 février 2025

FINANCES

Délibération n° 02-2025 : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et débat d'orientation budgétaire 2025 du Budget Principal de la

Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025



Considérant la nécessité de débattre dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif des grandes orientations budgétaires,

Considérant que ce débat permet aux membres du Conseil Communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Vu l'avis des membres de la Commission Finances du 03 février 2025,

Vu l'avis des membres du Bureau Communautaire en date du 04 février 2025,

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,
En charge des Finances,
Après avoir délibéré,**

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'année 2025.

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2025, ci-annexé.

Pour		40
Contre	Vincent BERNIER avec le pouvoir de Louis LANGLET, Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE, Marc NICOL, François PAROLINI, François PLANTÉ, Patrick POLVERELLI, Gérard RASSIER	08
Abstention	Alain VUITRY.	01

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus
Fait à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, le 12/02/2025.



Le Président
Patrick IMBERT

Le secrétaire de séance
Gilles LE PAGE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de son affichage ou publication le



Le Président
Patrick IMBERT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 ET SES INCIDENCES.....	6
1) Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités.....	6
a. Le contexte économique mondial.....	6
b. Le contexte économique européen	7
c. Le contexte économique national.....	8
d. Le contexte économique des finances locales	9
2) Les principales orientations du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025.....	10
a. Le cadre de l'élaboration du budget 2025	10
b. Principales mesures du PLF 2025 pour les collectivités locales	11
II. PREVISIONS DES RESULTATS 2024 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025	14
1) Résultats prévisionnels 2024.....	14
2) Objectifs 2025.....	14
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16
1) Fiscalité.....	16
a. Dépenses fiscales.....	16
b. Recettes fiscales (hors taxes affectées).....	17
2) Transferts financiers aux communes	20
3) Services à la population de proximité	20
a. Espace France Services (EFS)	21
b. Santé.....	22
c. Aide à la personne.....	24
d. Insertion	26
e. Cohésion sociale	27
f. Conservatoire	28
g. Culture	30
h. Médiathèque de La Ferté Alais.....	32
i. Sport	38
j. L'Aquastade de la CC Val d'Essonne.....	39
k. Halle des sports Assia El'Hannouni à Champcueil.....	39
l. Gymnase intercommunal Nikola Karabatic à Mennecy	40
m. Evénements sportifs.....	40
4) Le développement du territoire	41
a. La promotion du tourisme.....	41
b. La GEMAPI et le développement durable.	42

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

c.	Agriculture	44
d.	Mobilité – Transport.....	45
e.	Développement économique et commerce de proximité.....	47
f.	Le SCOT-PCAET	50
g.	Urbanisme	51
h.	Développement territorial	52
i.	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN).....	52
j.	La vidéoprotection	52
5)	Services techniques et entretien du patrimoine	53
a.	Aires d’accueil des gens du voyage	54
b.	Déchets Ménagers.....	54
c.	Siège de la CCVE et EFS.....	55
d.	Services techniques hors équipements.....	55
6)	Fonctions support.....	56
a.	La communication institutionnelle et les cérémonies	56
b.	Systèmes d’information	56
d.	Administration générale et moyens généraux.....	57
e.	Affaires juridiques	57
f.	Finances.....	57
7)	Les Ressources Humaines.....	58
IV.	EVOLUTION ET MAITRISE DE LA DETTE	63
V.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT	66
8)	Fonds de concours.....	66
9)	Principaux projets à venir en 2025	66
a.	Aménagement du territoire	66
b.	Equipements et infrastructures sportives.....	69
c.	Autres programmes.....	71
VI.	PROGRAMME PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT	72

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, y compris les engagements pluriannuels envisagés, doit se dérouler dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Conseil communautaire sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat, qui doit avoir lieu sur la base du rapport de présentation joint, participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2025 qui traduira les orientations politiques de la CCVE dans ses différents domaines d'intervention.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du Conseil communautaire, contrairement au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), obligatoire pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, et soumis au vote.

Il constitue donc un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) et le compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il précède. Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations à moyen et long terme de l'EPCI. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public est de plus en plus incertain, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensables.

Aussi, la structuration d'une programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de l'établissement à pouvoir se développer et se projeter. Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété par le développement d'un pilotage du budget par politiques publiques et par leur évaluation.

Le ROB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi qu'en les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise l'EPCI pour la fin de l'exercice auquel, se rapporte le projet de budget.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Ces informations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. De même, pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport présenté par le Président au Conseil communautaire comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs et son évolution ;
- Aux dépenses de personnel, et leur évolution, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail dans la collectivité.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Par ailleurs, les lois de programmation des finances publiques successives prévoient qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité locale présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par les élus et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2025 des budgets principal et annexes.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil communautaire programmée le 8 avril pour le vote du budget primitif 2025.

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, doit donner lieu à une délibération. Celle-ci doit être mise en ligne sur le site internet, après adoption de la délibération à laquelle elle se rapporte (articles L.2313-1, L.3313-1, L.4313-1 du CGCT). Cet acte n'emporte pas de caractère décisionnel. Cependant une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Conformément à la nécessité de préparer le cycle budgétaire, une note de cadrage a été remise à l'ensemble des services de l'établissement. Cette note précise les principaux enjeux, le calendrier d'élaboration et la méthodologie collective mise en œuvre. Pour 2025, la note de cadrage a tenu compte du contexte inflationniste relativement stabilisé, impactant certaines dépenses de fonctionnement malgré la mobilisation de l'ensemble des services de la CCVE. Elle prend également en compte l'impact des charges induites sur une année complète liées à l'inauguration du gymnase intercommunal Nikola Karabatic à Mennecy. Dans ce contexte, afin de poursuivre les investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), il est proposé d'atteindre pour le budget 2025 une épargne de gestion estimée 3,4 M€ avant clôture du BP 2024, sans avoir recours à l'emprunt.

Enfin, le Budget Primitif 2025 qui sera établi à l'issue du DOB, devra répondre au mieux aux préoccupations de la population du territoire, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025 et plus globalement de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, ainsi que la situation financière locale.

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20250219-02-2025-DE Date de réception préfecture : 19/02/2025

I. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 ET SES INCIDENCES

1) Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

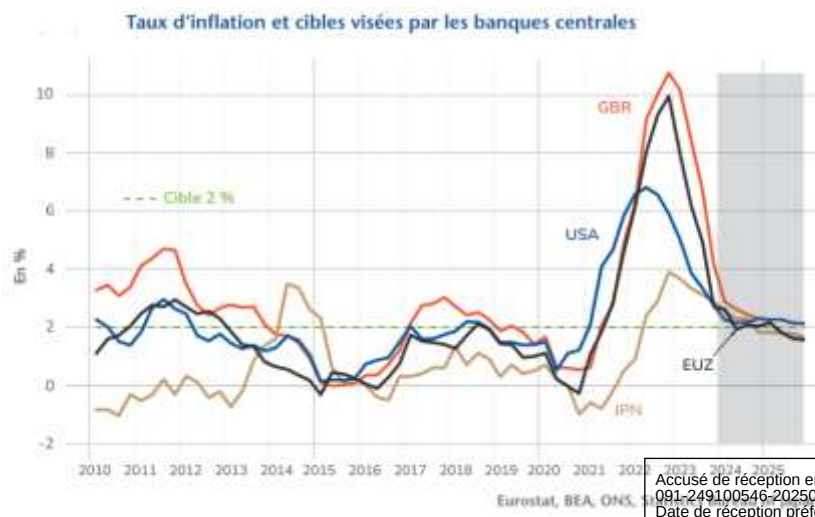
a. Le contexte économique mondial

Le contexte économique mondial en 2025 présente des dynamiques variées, influençant les perspectives de croissance et les politiques économiques à l'échelle internationale. Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance économique mondiale devrait se stabiliser autour de 3 % en 2025, confirmant une légère amélioration par rapport aux années précédentes, mais toujours marquée par des disparités régionales.

Selon la banque mondiale, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, la croissance devrait ralentir à 4,4 %, principalement liée à la Chine dont la croissance devrait passer de 4,8 % en 2024 à 4,3 % en 2025 en raison de la faiblesse persistante du marché immobilier et de la perte de confiance des consommateurs et des investisseurs. En revanche, les autres pays de la région devraient voir leur croissance s'accroître, passant de 4,7 % en 2024 à 4,9 % en 2025, soutenue par la hausse de la consommation intérieure, la reprise des exportations de biens et le rebond du tourisme.

En Europe et en Asie centrale, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) anticipe une croissance pour les pays industrialisés en 2025, avec une reprise plus marquée en Europe, où l'activité progresserait de 1,7 % en 2025 contre 0,8 % en 2024. Par ailleurs, l'OFCE prévoit un ralentissement de la croissance en Amérique latine, avec une activité qui resterait stable en 2024 et 2025, après une année 2023 plus faible.

L'inflation mondiale est en diminution, mais reste au-dessus des objectifs fixés par les banques centrales dans de nombreuses régions. Selon le rapport de la Caisse d'Épargne sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2025, les politiques monétaires devraient se maintenir à des niveaux restrictifs, en particulier aux États-Unis et dans la zone euro, pour consolider les progrès réalisés dans la lutte contre l'inflation. Cependant, les taux directeurs semblent avoir atteint un pic ou s'en approcher, notamment dans les grandes économies. Cette situation reflète un équilibre délicat entre la maîtrise de l'inflation et la préservation de la croissance économique.



Malgré ces tendances positives, les incertitudes demeurent importantes. L'OCDE souligne que les effets retardés des resserrements monétaires précédents (politiques des banques centrales visant à augmenter les taux d'intérêt pour contrôler l'inflation) pourraient peser sur la consommation et l'investissement, ralentissant ainsi la dynamique de croissance. De plus, un ralentissement plus marqué que prévu de l'économie chinoise représenterait un risque majeur, en raison de son rôle central dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Par ailleurs, les tensions budgétaires demeurent préoccupantes, accentuées par l'augmentation de l'endettement public, les besoins croissants liés au vieillissement démographique et les investissements nécessaires pour la transition écologique.

b. Le contexte économique européen

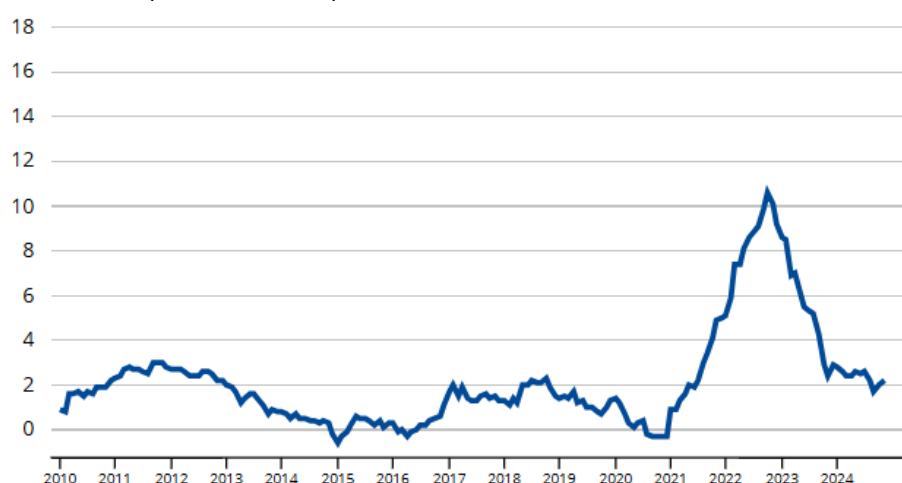
En 2025, l'économie européenne se trouve confrontée à des défis complexes, avec une situation qui découle directement des événements géopolitiques et des transformations économiques survenues au cours des dernières années. Après la crise énergétique qui a marqué l'année 2022 à la suite de la guerre en Ukraine, l'Europe fait face à des conséquences économiques persistantes qui continuent d'affecter son activité. Selon les *Perspectives économiques* de l'OCDE (novembre 2024), bien que la récession prévue pour 2024 semble atténuée, la croissance reste modérée et les incertitudes géopolitiques, notamment liées à la Russie et à l'Ukraine, continuent d'impacter les marchés mondiaux et européens.

Les prévisions pour 2025 prévoient une croissance économique modeste pour la zone euro avec un PIB en hausse de 1,3 % en 2025, bien que des facteurs d'instabilité, tels que les tensions en Ukraine et les risques d'une nouvelle crise énergétique, pèsent toujours sur les perspectives économiques. Les prix de l'énergie devraient rester relativement élevés, bien que leur évolution pourrait être influencée par des actions géopolitiques et des changements dans les politiques énergétiques européennes.

L'inflation, qui a fortement augmenté depuis la crise énergétique, devrait ralentir en 2025, mais elle restera probablement supérieure aux objectifs de la Banque Centrale Européenne à court terme.

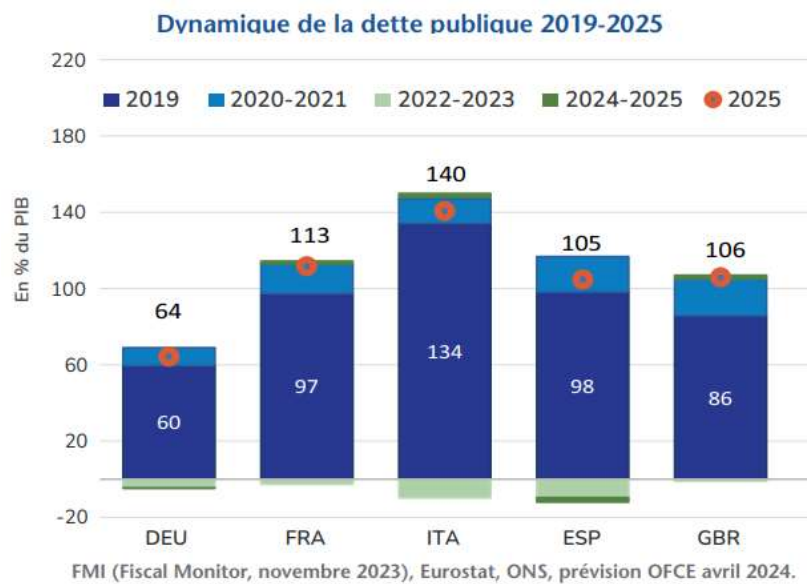
Zone euro, évolution annuelle de l'inflation (indice global) en %.

Source : Banque centrale européenne



Du côté des finances publiques, les mesures adoptées pour contrer les effets de la crise énergétique ont entraîné une augmentation des dettes publiques dans de nombreux États membres, avec un impact notable sur les déficits budgétaires. La réduction de la dette publique deviendra un enjeu

central à partir de 2025, d'autant plus que l'économie mondiale pourrait se retrouver confrontée à de nouvelles turbulences économiques, notamment si les prix de l'énergie augmentaient à nouveau.

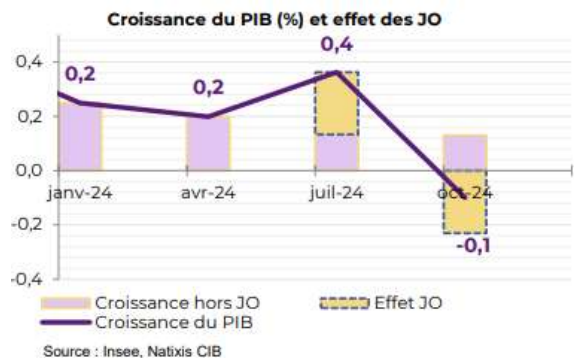


c. Le contexte économique national

Pour 2025, l'économie française se trouve dans un contexte mondial toujours marqué par des tensions géopolitiques et économiques, avec une dynamique de croissance qui reste contrastée, notamment après les chocs multiples ayant frappé l'économie en 2022. La crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, la remontée significative des taux d'intérêt et l'inflation élevée ont exercé une pression continue, mais la résilience de l'économie française s'est affirmée par un soutien public ciblé et des ajustements structurels dans certains secteurs. Ainsi, la France devrait connaître une croissance modérée, estimée à 0,9 % en 2025 (contre 1,1 % en 2024, principalement impulsé par les Jeux Olympiques de Paris).

Prévisions			
	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
hors énergie et alim. non-transf. (%)	5,5	2,4	2,0

Source : Natixis CIB



Le marché du travail reste relativement robuste. En dépit des turbulences économiques, la France affiche au 3^{ème} trimestre 2024 un taux de chômage de 7,4 %, un niveau inférieur à celui d'avant la crise sanitaire de 2019 où il était de 8,1 % au 4^{ème} trimestre 2019. Cette situation est en partie attribuable aux réformes structurelles. Le taux d'épargne des ménages, qui est resté relativement élevé (18,8 % au 2^{ème} trimestre 2024 contre 15,5 % au 2^{ème} trimestre 2019), continue de soutenir la consommation intérieure malgré une inflation toujours présente en amortissant partiellement les hausses des prix.

L'inflation en France, bien que modérée par rapport à celle de certains de ses voisins européens, reste une source de préoccupation. En août 2024, l'inflation a ralenti, s'établissant à 1,9 % en glissement

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

annuel, contre 2,9 % en février 2024. Ce ralentissement est principalement dû à une baisse des prix de l'énergie, bien que les prix des services et des produits alimentaires continuent de progresser en raison de la pression des salaires, pesant ainsi sur le pouvoir d'achat des ménages.

Les entreprises, particulièrement en dehors des microentreprises, se confrontent à une augmentation significative des défaillances par rapport à la période précédant la crise sanitaire, bien que soutenues par des mesures de trésorerie et un environnement plus favorable au redressement post-Covid.

Cette situation pourrait avoir un impact sur la dynamique du marché du travail à moyen terme, notamment pour les jeunes actifs et les secteurs moins orientés vers le numérique.

Sur le plan immobilier, l'ajustement au niveau des taux d'intérêt plus élevés se poursuit, ce qui impacte tant les prix que les volumes de transactions, en particulier sur le marché de l'ancien. Par ailleurs, la construction neuve connaît une forte contraction de son activité, ce qui risque de se traduire par un ralentissement dans le secteur du bâtiment, avec des conséquences sur l'emploi dans ce domaine. Cette dynamique s'accompagne d'une attention particulière aux enjeux d'accessibilité au logement et aux politiques publiques de soutien à la construction.

d. Le contexte économique des finances locales

Le contexte économique des finances locales pour 2025 se déroule dans un environnement marqué par des transitions économique, écologique et politique. Ainsi, l'instabilité politique pourrait créer des incertitudes, impactant ainsi la gestion budgétaire des collectivités territoriales et leurs capacités à ajuster leurs ressources.

Les impacts des nouvelles mesures sur la masse salariale

Pour l'année 2025, les collectivités locales devraient prendre en compte de nouvelles mesures qui affecteront directement la masse salariale.

En particulier, l'instauration d'un socle minimal de garanties pour la prise en charge des frais de prévoyance des agents territoriaux entrerait en vigueur progressivement en 2025. De plus, un maintien de 90 % de la rémunération nette des agents serait garanti en cas d'incapacité temporaire de travail (ITT). En parallèle, les discussions concernant les garanties minimales en matière de financement des frais de santé (mutuelles) devraient aboutir en 2025, bien que les modalités de cette mesure demeurent encore à préciser.

Par ailleurs, une mesure importante pour 2025 concernerait la revalorisation des points d'indice pour les fonctionnaires. Alors que le gouvernement a réaffirmé l'importance de revaloriser les rémunérations dans la fonction publique, les collectivités devront adapter leurs prévisions budgétaires à ces augmentations salariales notamment pour les agents de catégorie C qui bénéficieraient de mesures spécifiques. Cela viendrait renforcer la pression sur les budgets de fonctionnement, déjà contraints par d'autres facteurs.

En revanche, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoyant la hausse de 4 points du taux de cotisation retraites pour les collectivités territoriales et les hôpitaux a fait l'objet d'un rejet par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024.

La fiscalité locale : entre incertitudes et nouvelles ressources

Sur le plan fiscal, les prévisions pour 2025 suggèrent une continuation de la tendance observée en 2024, avec un ralentissement modéré des recettes fiscales. En effet, après une forte revalorisation des bases foncières de 7,1 % en 2023, celle-ci a été revue à la baisse pour 2024, autour de 3,9 %. Cette

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

évolution se poursuivra en 2025, entre 2% et 3,5%, ce qui mettra sous pression la capacité des collectivités à équilibrer leurs finances, surtout avec la réduction de la croissance des recettes de la TVA, principal impôt local.

Cependant, certains impôts locaux pourraient voir une dynamique favorable. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), dont l'extension du champ d'application a été mise en place par la loi de finances pour 2023, devrait continuer de générer de nouvelles ressources pour certaines communes. En outre, l'instauration d'une nouvelle majoration de la THRS dans certaines communes pourrait également entraîner des recettes supplémentaires pour ces collectivités.

En dépit d'un contexte économique difficile, l'impact des Jeux Olympiques de Paris 2024 continue de se faire sentir en 2025, avec une dynamique touristique qui pourrait soutenir les recettes locales, en particulier dans les secteurs de l'hôtellerie, du commerce et des services associés à l'événement. Cela pourrait offrir un soutien temporaire aux finances locales.

La compensation des hausses des dépenses énergétiques

Les collectivités locales devraient bénéficier, en 2025, d'un mécanisme de compensation des hausses des dépenses énergétiques, initié pour 2023 et prolongé pour l'année 2024. Ce dispositif permettrait de prendre en charge une fraction de l'augmentation des coûts d'énergie, un poste de dépense de plus en plus pesant pour les budgets locaux. Pour l'année 2025, ce mécanisme pourrait être étendu ou modifié en fonction des besoins spécifiques des collectivités confrontées à une hausse continue des prix de l'énergie. Ce soutien reste crucial pour maintenir les équilibres budgétaires face à une inflation toujours présente.

Les dépenses d'investissement et la transition écologique

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, le gouvernement prévoit de diminuer significativement les moyens alloués au Fonds vert permettant de favoriser les initiatives écologiques et énergétiques. Le Fonds vert disposera d'une enveloppe de 1 milliards d'euros en 2025, contre 2,5 milliards en 2024. Ce fonds est destiné à accompagner les collectivités dans leurs projets d'adaptation aux enjeux climatiques, notamment face aux événements extrêmes, et permet de co-financer des projets d'infrastructures écologiques.

Par ailleurs, le soutien à l'investissement local, particulièrement à travers des dotations ciblées comme la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) ou la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), est de plus en plus fléchi vers des projets écologiques. L'objectif est de répondre aux engagements climatiques de la France pour 2030. En 2025, les collectivités devraient donc prévoir des investissements massifs pour respecter les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, d'autant que l'Institut de l'économie pour le climat prévoit une augmentation substantielle des financements nécessaires chaque année.

Ces dispositions restent sujettes à modification dans le cadre des discussions parlementaires sur le projet de loi de finances.

2) Les principales orientations du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025

a. Le cadre de l'élaboration du budget 2025

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027, parue au Journal Officiel le 19 décembre 2023, définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Le gouvernement poursuit son ambition de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

obligatoires, tout en finançant les priorités liées notamment à la compétitivité des entreprises, à l'emploi et aux transitions écologiques et numériques.

Le projet de loi de programmation prévoit ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% dès 2025 et un objectif de réduction globale de 5% des emplois publics d'ici fin 2027.

Cette trajectoire budgétaire exige une mobilisation des acteurs publics à tous les niveaux, y compris des collectivités territoriales, qui devront contribuer à cet effort de redressement des finances publiques. Le projet de loi de finances pour 2025 fait partie de cette dynamique et ambitionne une maîtrise rigoureuse des dépenses, avec une attention particulière à la fois sur la gestion locale et sur les grands équilibres économiques nationaux.

Le gouvernement table en 2025 sur une prévision de croissance faible (de l'ordre de 1%) et sur une inflation en recul. Le gouvernement ambitionne de ramener le déficit public sous la barre des 3% du PIB grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

A partir de ces éléments de contexte, les hypothèses de construction de la trajectoire financière ainsi que la synthèse de cette trajectoire sont présentées dans ce ROB.

b. Principales mesures du PLF 2025 pour les collectivités locales

Les principales mesures initiales du PLF 2025 impactant les collectivités territoriales sont les suivantes :

Principales mesures concernant les dotations :

ARTICLE 29	Cet article prévoit une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement (DGF) , fixée à 27,2 milliards € pour 2025. Cependant, le PLF propose une minoration importante de 487 millions € des variables d'ajustement supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités (dont 149 millions d'euros pour les EPCI). Pour rappel, la minoration était de 47 millions € en 2024.
ARTICLE 30	Modulation des conditions d'attribution du FCTVA : En 2025, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) diminuera de 258 millions €, en raison d'une baisse du taux de compensation forfaitaire, qui passera de 16,404 % en 2024 à 14,850 % en 2025. De plus , les dépenses de fonctionnement seront exclues de l'assiette éligible, afin de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cela signifie que les collectivités ne pourront plus obtenir de compensation pour certaines dépenses de fonctionnement, comme l'entretien des bâtiments publics, des voiries ou des réseaux.
ARTICLE 32	Évaluation des Prélèvements Sur Recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2025 : En 2025, ces PSR s'élèvent à 44,2 milliards €, en baisse par rapport à 2024.
ARTICLE 42	Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, également appelé fonds vert , soit de 1 milliard € en 2025. Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.
ARTICLE 44	Transferts financiers de l'État aux collectivités :

	Exercice 4 - 8ième année cours PLF 2025 : 104,5 (LFI 2024 : 106,3) Fiscalité transférée : 38,6 (36,4) Financement de la formation professionnelle : 1,3 (1,3) Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage : 2025 : 64,6 (2024 : 68,6) Subventions autres ministères : 4,9 (6,7) Dégrèvements législatifs : 4,4 (4,3) Amendes de police : 0,8 (0,7) Fonds vert : 1 (2,5) Concours financiers de l'État aux collectivités locales : 2025 : 53,5 (2024 : 54,4) Prélèvements sur recettes dont : 44,2 (45) Mission RCT dont : 4 (4,1) TVA des régions : 5,3 (5,3) DGD : 1,588 DETR : 1,046 DSIL Communes et groupements : 0,570 DSI Départements : 0,212 Source : rapport sur la situation des finances publiques locales – annexe au PLF 2025
ARTICLE 61	Répartition de la DGF : L'article prévoit notamment une augmentation de 290 millions € pour les dotations de péréquation en 2025, réparties entre la DSR (150 millions €) et la DSU (140 millions €). Cette hausse bénéficiera surtout aux communes de moins de 10.000 habitants. Pour financer cela, une partie de la DGF sera réduite. La péréquation des départements augmentera de 10 millions €.
ARTICLE 62	Répartition du FPIC : Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été modifié (article 240 de la LFI 2024) en remplaçant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt. Cet article inclut cette fraction de TVA dans les ressources fiscales agrégées qui servent de référence pour l'application éventuelle d'un plafonnement du prélèvement du FPIC.

Principales mesures concernant la fiscalité :

ARTICLE 15	Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : La suppression de la CVAE, entamée par la LFI 2021 et prévue pour 2024, est reportée de 3ans. En 2024, le taux de CVAE sera maintenu à 0,28 % jusqu'en 2027, puis réduira progressivement (0,19 % en 2028 ; 0,09 % en 2029) pour une suppression totale en 2030. Ce rapport concerne uniquement les entreprises, puisque les collectivités locales sont compensées par une fraction de TVA nationale depuis 2023.
ARTICLE 16	Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels : Cet article précise les modalités de calcul de l'absorption des variations des valeurs locatives des professionnels locaux, utilisées pour la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises. Depuis 2017, ces valeurs sont basées sur un tarif par m², ajusté périodiquement en fonction des loyers constatés. Pour limiter les variations excessives, trois mécanismes sont en place, dont un "planchonnement". À partir de 2023, ce "planchonnement" sera calculé entre la valeur locative de 2016 et celle de 2017, et non plus entre 2016 et la dernière valeur révisée, rendant ce mécanisme figé.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

ARTICLE 31	En 2025, la fraction de TVA versée aux collectivités locales sera stabilisée au niveau de celle perçue en 2024, après régularisation. Cette mesure vise à maintenir la dynamique de la TVA dans le budget de l'État, tout en associant les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques.
------------	--

Autres mesures :

ARTICLE 64	Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales : À partir de 2025, un fonds de réserve sera créé pour contribuer au redressement des finances publiques et renforcer la péréquation entre les collectivités territoriales. Un prélèvement sera effectué sur les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépasseront 40 millions € en 2023, sauf pour certaines collectivités éligibles aux dispositifs de péréquation (environ 450 collectivités seront concernées). Le prélèvement, d'un montant global de 3 milliards € en 2025, sera calculé en fonction de la différence entre le solde prévisionnel et le solde réel de l'année précédente, selon un arrêté ministériel.
------------	---

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

II. PREVISIONS DES RESULTATS 2024 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

1) Résultats prévisionnels 2024

Le résultat de l'exercice correspond au solde entre les recettes et les dépenses de l'exercice. En 2024, le résultat de l'exercice est estimé en excédent à hauteur de 5,2 M€ sur la section de fonctionnement et un déficit de 2,5M€ sur la section d'investissement (hors restes à réaliser).

Le résultat cumulé prend en compte le résultat de l'exercice antérieur, ainsi que les restes à réaliser de l'année 2024.

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE N (mandat et titre)	Section de fonctionnement	29,7 M€	34,9 M€	
	Section d'investissement	10,7 M€	8,6 M€	
		+	+	
REPORT DE L'EXERCICE N-1 2023	Report en section de fonctionnement 002		19,7 M€	
	Report en Section d'investissement 001	0,3 M€		
		=	=	
Total (réalisations + reports)		40,7 M€	63,2 M€	
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1 2025	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	3,3 M€	0,0 M€	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	3,3 M€	0,0 M€	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution Prévisionnel
	Section de fonctionnement	29,7 M€	54,6 M€	24,9 M€
	Section d'investissement	14,3 M€	8,6 M€	-5,7 M€
	TOTAL CUMULE	44,0 M€	63,2 M€	19,2 M€

Le compte administratif 2024 prévisionnel présente un excédent en fonctionnement de 24.9 M€ et un besoin de financement de 5.7M€. Le total cumulé sur l'exercice 2024 serait excédentaire pour un montant de 19.2M€, montant qui sera intégré au budget primitif 2025 au moment du vote du compte administratif le 8 avril 2025.

2) Objectifs 2025

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

Alors que l'inflation est attendue à un niveau stabilisé de 2% pour 2025, le projet de loi de finances 2025 imposerait un effort de 5 milliards d'euros pour contribuer au redressement des comptes publics. Par le biais de la possible réduction de certains dispositifs de compensation qui pourrait limiter significativement les ressources de la collectivité.

Sur le plan des recettes, la CCVE dispose depuis plusieurs années de marges de manœuvre limitées au niveau des recettes fiscales, étant donné que ces dernières sont désormais majoritairement remplacées par des compensations de l'Etat suite à la suppression ou à la diminution de certains impôts (taxe d'habitation sur les résidences principales, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, réduction de 50% des bases locatives des établissements industriels).

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Dans ce contexte, l'épargne de gestion (correspondant aux recettes de fonctionnement diminuées des dépenses de fonctionnement) doit être maîtrisée, contraignant ainsi les marges de manœuvre en section de fonctionnement. Il est ainsi proposé d'atteindre pour le budget 2025 une épargne de gestion cible de 3 400 000 €, sans avoir recours à l'emprunt (contre une épargne de gestion cible pour le budget 2024 de 3 500 000 €).

Ainsi, l'élaboration du budget primitif 2025 devra répondre aux priorités communautaires en matière de qualité du service public et d'exercice des compétences, dans ce cadre plus contraint.

Compte tenu pour l'année 2025 :

- Des éléments impactant les dépenses et les recettes de fonctionnement ;
- Des investissements à réaliser en 2025 et dans les années suivantes au regard du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;
- Du maintien des taux d'impôts fonciers.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne souhaite, au regard de la prospective financière 2025-2027 réalisée, maintenir une épargne de gestion aux alentours de 3,4 millions d'euros.

Au niveau du budget de fonctionnement, il convient donc :

- D'arbitrer les priorités en matière de services publics rendus à l'utilisateur ;
- D'optimiser les dépenses de fonctionnement par le recours à de nouvelles approches et une mise en concurrence systématique dans le cadre d'une réglementation évolutive et assouplie en matière de commande publique ;
- D'intensifier les mutualisations et les transferts de compétences ;
- D'optimiser les recettes et conserver un autofinancement suffisant.

Il convient par ailleurs de sécuriser et prioriser les investissements dont le financement est assuré : opérations faisant l'objet de subventions, de contrats départementaux et dispositifs régionaux ou de l'Etat.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les dépenses communautaires continueront de s'inscrire dans une stratégie de maîtrise.

L'objectif est de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général avec des recherches d'économie et de mutualisation, tout en déployant la mise en service des nouveaux équipements intercommunaux, ainsi que la mise en place de nouveaux projets/manifestations.

Afin de permettre une meilleure visibilité pour les élus, la CCVE a opté depuis le ROB 2024 pour une présentation des orientations budgétaires par politiques publiques. Cela induit pour chaque secteur l'intégration de frais de structure (communications, fluides, logiciels...) quand cela est possible. Cependant, les charges de personnels sont analysées à part (dans la partie « Rémunération »).

Nota : La clôture des comptes n'étant pas finalisée, l'évolution des dépenses est calculée entre le BP 2024 et la proposition d'inscription au BP 2025. Par ailleurs, s'agissant de prévisions et de tendances, des ajustements pourront intervenir d'ici le vote du budget.

1) Fiscalité

a. Dépenses fiscales

Une stabilité des dépenses de fonctionnement est envisagée pour 2025 au regard du BP 2024.

FISCALITE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	6 703,1 K€	6 681,9 K€	6 698,1 K€	6 746,9 K€	1%
Dégrèvements - Foncier non bâti (délibérations de la CCVE)	0,1 K€	0,1 K€	0,3 K€	0,1 K€	0%
Dégrèvements - GEMAPI / TASCOT	15,2 K€	20,0 K€	21,3 K€	20,0 K€	0%
Fraction de TVA - Trop perçu sur N-1	98,2 K€	50,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	-100%
FNGIR	6 081,8 K€	6 081,8 K€	6 081,8 K€	6 081,8 K€	0%
Fraction de TVA compensatoire de la CVAE			41,0 K€	45,0 K€	
Fraction de TVA compensatoire de la DGF			95,6 K€	100,0 K€	
FPIC - Part EPCI	507,9 K€	530,0 K€	458,2 K€	500,0 K€	-6%

Des dépenses de dégrèvements fiscaux

Les dégrèvements fiscaux (GEMAPI, Taxe sur les Surfaces Commerciales – TASCOT) ou encore les dégrèvements suite aux délibérations de l'EPCI en faveur des jeunes agriculteurs (exonération de taxe sur le foncier non bâti) sont estimés à 20 K€.

Le Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)

La Communauté de communes du Val d'Essonne contribuera encore cette année à hauteur de 6 081,8 K€. Ce montant est figé depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2013.

Des dépenses obligatoires de péréquation : le FPIC

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

La Communauté de communes du Val d'Essonne contribue au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour sa part due selon le régime de droit commun, mais prend également en charge une part du FPIC à la place des communes, par le biais d'une répartition dérogatoire libre votée à l'unanimité.

L'estimation pour 2025 doit tenir compte des évolutions du potentiel financier agrégé (PFIA) et du revenu par habitant. Par ailleurs, la répartition du prélèvement du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres est effectuée selon le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

b. Recettes fiscales (hors taxes affectées)

Une hausse de 3% des recettes de fonctionnement est envisagée pour 2025 au regard du BP 2024. Toutefois, les hypothèses financières fiscales seront ajustées avant le vote du budget avec la réception de l'Etat fiscal 1259 transmis par les services de l'Etat en mars 2025.

FISCALITE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Recettes	29 503,2 K€	26 828,2 K€	26 263,1 K€	27 722,4 K€	3%
Produits de la fiscalité :	9 940,1 K€	9 330,0 K€	9 918,0 K€	9 611,7 K€	3%
Recettes fiscales foncières IDL:					
- Taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS)	7 879,0 K€	7 890,0 K€	8 461,1 K€	8 251,7 K€	5%
- Taxe Foncière (bâti, non bâti)					
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)					
CVAE	642,6 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	
TASCOM	609,6 K€	610,0 K€	669,8 K€	610,0 K€	0%
IFER	719,4 K€	730,0 K€	764,9 K€	730,0 K€	0%
Rôles supplémentaires des Impôts Directs Locaux	89,6 K€	100,0 K€	22,1 K€	20,0 K€	-80%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :	2 999,7 K€	2 953,6 K€	3 096,4 K€	2 917,2 K€	-1%
DGF - partie Dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation), selon le CIF / population DGF / valeur de point / potentiel fiscal / revenu moyen	751,1 K€	750,0 K€	885,0 K€	750,0 K€	0%
DGF - partie Dotation de compensation écrêtée chaque année selon un taux national	2 248,6 K€	2 203,6 K€	2 211,4 K€	2 167,2 K€	-2%
Dotations de compensation :	16 433,0 K€	17 290,9 K€	17 283,1 K€	17 597,8 K€	2%
Fraction de TVA - Taxe Habitation des résidences principales	10 969,0 K€	11 078,7 K€	10 965,8 K€	11 185,1 K€	1%
Fraction de TVA - CVAE	3 755,4 K€	4 441,9 K€	4 377,6 K€	4 465,2 K€	1%
Dotation de compensation de la TP (DCRTP)	15,6 K€	15,3 K€	1,3 K€	15,3 K€	0%
Dotation de compensation économique (réduction des bases de créations d'établissement, diminution en 2021 de 50% des bases des locaux industriels)	1 562,6 K€	1 620,0 K€	1 541,4 K€	1 811,0 K€	12%
Dotation de compensation de pertes de taxes foncières (diminution en 2021 de 50% des bases des locaux industriels)	130,5 K€	135,0 K€	397,0 K€	121,3 K€	-10%
Autre :	77,6 K€	5,0 K€	4,7 K€	5,0 K€	0%
FCTVA de fonctionnement	4,9 K€	5,0 K€	4,7 K€	5,0 K€	0%
Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP, versé par le Département)	72,7 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	

Les produits de la fiscalité :

- Les impôts directs locaux :

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales : taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB), et la cotisation foncière des entreprises CFE (hors rôles supplémentaires).

- **THRS, TFB et TFNB :**

La CCVE maintient les exonérations mises en place depuis le 25 septembre 2012 :

- Exonération de 100% sur 5 ans des propriétés non bâties exploitées en agriculture biologique
- Exonération de 50% sur 5 ans des propriétés non bâties exploitées par de jeunes agriculteurs

Le dynamisme des ressources fiscales repose sur 2 principes : l'augmentation des bases et l'augmentation des taux.

Après la mise en place d'une imposition sur le foncier bâti en 2016, aucune variation de taux n'est prévue en prospective, suite aux inscriptions budgétaires 2025. Pour rappel, les taux votés par l'intercommunalité et en vigueur depuis 2016 sont les suivants :

Impôts	Taux
Taxe d'habitation	8,09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,13%
Cotisation Foncière des Entreprises	22,44%

Le produit suivra donc l'évolution des bases, qui évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

En effet, l'article 99 de la LFi 2017 (article 1518 du CGI) a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation est donc désormais calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

- **CFE :**

La CCVE compte maintenir les exonérations mises en place depuis le 25 septembre 2012 pour les médecins et auxiliaires médicaux sur une période de 5 ans. Par ailleurs, les entreprises dont le montant de chiffres d'affaires ou de recettes n'excède pas 5 000 € sont exonérées de cotisation minimum.

Depuis 2021 les produits de CFE ont considérablement diminué suite à la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles prévue par la Loi de Finance 2021 ; réduction inscrite dans les mesures gouvernementales dans le cadre du plan de relance post-covid crise sanitaire. Cette baisse d'imposition est prise en charge par l'État par une compensation.

- **Rôles supplémentaires :**

L'administration fiscale dispose d'un pouvoir de redressement jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant l'année au titre de laquelle l'imposition est due, lorsqu'elle constate des erreurs ou des omissions dans les impositions établies initialement.

▪ Produits de la fiscalité reversée :

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

La fiscalité reversée par l'Etat comprend le produit de la TASCOT et le produit de l'IFER.

- **TASCOT :**

La taxe sur les surfaces commerciales est estimée à 610 K€ en 2025.

- **IFER :**

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseau est estimée à 730 K€ en 2025.

▪ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La DGF est composée de deux dotations : la dotation d'intercommunalité, ainsi que la dotation de compensation.

- **Dotation d'intercommunalité :**

La dotation d'intercommunalité est composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et évolue en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), de la population DGF, du potentiel fiscal et de la valeur du point national. Cette dotation est estimée stable pour l'année 2025, à 750K€.

Le CIF de la CCVE, qui est le rapport entre les recettes fiscales de l'EPCI diminuées des dépenses de transfert (AC et DSC) de l'EPCI et les recettes fiscales perçues par les communes du groupement, est stable entre 2022 et 2025.

- **Dotation de compensation de la DGF :**

La dotation de compensation correspond au montant reçu l'année précédente auquel on applique un taux d'écrêtement national.

▪ Autres compensations :

- **Fraction de TVA – Taxe d'Habitation :**

La suppression progressive de la taxe d'habitation est compensée par des recettes de compensation versées par l'Etat. La fraction de TVA, instaurée depuis 2021, est une compensation dynamique de perte de fiscalité liée à la taxe d'habitation, puisqu'elle est indexée sur l'évolution de la TVA perçue par l'Etat, et non pas en fonction de l'augmentation ou de la revalorisation des bases fiscales.

- **Fraction de TVA – CVAE :**

La suppression de la perception par les EPCI d'une partie du produit de la CVAE est compensée par des recettes versées par l'Etat. Au même titre que la fraction de TVA sur la taxe d'habitation, la fraction de TVA de CVAE, instaurée depuis 2024, est une compensation dynamique puisqu'elle est indexée sur l'évolution de la TVA perçue par l'Etat.

- **Dotation de compensation de la taxe professionnelle :**

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), compensée à l'euro près jusqu'en 2018, connaît depuis des baisses certaines années.

2) Transferts financiers aux communes

Les transferts financiers aux communes représentent 41% de l'utilisation des recettes globales de fiscalité (hors taxes affectées).

COMMUNES	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	9 290,2 K€	9 330,2 K€	9 290,2 K€	9 295,2 K€	0%
Attribution de Compensation (AC)	8 148,5 K€	8 148,5 K€	8 148,5 K€	8 148,5 K€	0%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	1 141,6 K€	1 141,6 K€	1 141,6 K€	1 141,6 K€	0%
FPIC : prise en charge d'une partie du FPIC des communes sur régime dérogatoire	0,0 K€	40,0 K€	0,0 K€	5,0 K€	-88%
Recettes	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	0%
Attribution de Compensation (AC)	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	0%

L'Attribution de Compensation (AC) :

Le montant de l'attribution de compensation versés aux communes a été modifié en 2022 suite à la révision opérée par la Clect dans le cadre du au transfert de la vidéoprotection.

Le montant pour 2025 est de 8 148,5 K€ en dépense et 1,1K€ de recettes, soit un total de 8 147,4K€.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

La Dotation de Solidarité Communautaire est une dépense facultative pour l'EPCI, dont l'objectif est de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes, dans le cadre de la mise en place de critères « péréquateurs ».

La CCVE a finalisé en 2024 un travail de révision de la répartition de l'enveloppe allouée à la DSC entre les différentes communes membres, afin de se conformer aux nouveaux critères d'attribution de cette dotation dont le régime juridique a été refondé à l'occasion de la Loi de finances 2020.

Ainsi, la délibération du 11 avril 2024 prévoit de figer le montant alloué à la DSC par la CCVE jusqu'en 2026, soit un montant de 1 141,6 K€.

FPIC – Prise en charge d'une partie de la part communale :

Au-delà de la part du FPIC de l'EPCI (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) au titre du droit commun, la CCVE a souhaité depuis 2016 apporter une aide supplémentaire aux communes, en prenant en charge l'augmentation de la part communale du FPIC notifiée chaque année aux communes.

Ainsi, le budget 2025 tient compte de l'application du régime dérogatoire libre, afin de prendre en charge une partie de la part communale correspondant à l'évolution depuis 2016 de la part communale du FPIC des communes membres, et ce dans l'attente du vote en conseil communautaire de la répartition choisie.

3) Services à la population de proximité

a. Espace France Services (EFS)

ESPACE FRANCE SERVICE (EFS)	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	20,3 K€	14,9 K€	12,0 K€	16,6 K€	11%
Permanences	9,2 K€	10,5 K€	9,4 K€	12,7 K€	21%
Ateliers informatiques	8,0 K€	0,7 K€	1,2 K€	0,4 K€	-43%
Autres frais de fonctionnement : abonnement, journée portes ouvertes, communication...	3,1 K€	3,7 K€	1,4 K€	3,5 K€	-5%
Recettes	54,7 K€	35,0 K€	40,0 K€	40,0 K€	14%
Fonctionnement du site France Service	35,0 K€	35,0 K€	40,0 K€	40,0 K€	14%
Conférence des financeurs	19,7 K€				

* Hors charges de personnel

En 2024 près de 2 250 rendez-vous ont été assurés par les 21 permanenciers des différents organismes et les 3 conseillères de l'Espace France Services.

Plus de 1 000 personnes se sont présentées à l'accueil, et plus de 1000 personnes ont utilisé l'espace multimédia mis à la disposition du public afin d'y réaliser différentes démarches administratives. Cet espace est utilisé principalement dans le cadre de recherches internet et pour y effectuer des scans et des impressions de documents liés à leurs recherches.

Au total, ce sont plus de 6 800 administrés ont fréquentés la structure.

EFS 2024	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNEE
Flux accueil physique	9	16	31	39	20	33	43	67	173	185	234	171	1029
Flux accueil téléphonique	130	159	151	218	187	125	133	57	177	214	188	243	1982
Flux accueil par mail	2	1	0	3	3	0	2	0	6	5	8	9	39
Flux permanences	99	103	93	105	100	58	105	42	124	95	79	86	1089
Flux accompagnement Conseillères	98	107	94	70	104	78	58	33	152	176	112	78	1160
Flux accompagnement itinérance	17	7	16	19	19	8	0	0	0	6	14	8	114
Flux espace multimédia	66	69	127	110	115	97	75	74	99	99	110	85	1126
Ateliers numérique	5	13	39	30	58	64	5	0	17	27	26	21	305
Information collective	7	0	0	0	0	0	0	0	5	0	6	0	18
Flux Total	433	475	551	594	606	463	423	273	753	807	777	701	6856

■ Les projets 2025 :

La permanence itinérante de l'EFS dans les communes du territoire.

Le déploiement de permanences itinérantes des conseillers France Services sur le territoire de la CCVE, au sein des 15 communes qui ont souhaité participer à la mise en place de ce dispositif a débuté en 2024. La permanence itinérante a vocation à apporter une aide administrative de proximité aux usagers ayant des problèmes de mobilité, et à accompagner les personnels communaux dans la gestion des situations administratives complexes.

A partir du mois de septembre 2024 et suite à une première estimation du dispositif, un nouveau planning de cette itinérance a été proposé à destination des publics à mobilité réduite et sur rendez-vous. Ce qui représente 8 communes fixes et 1 permanence à la demande.

La formation d'inclusion numérique.

Les formations d'inclusion numérique sont réalisées par le conseiller numérique de l'EFS à destination d'un public débutant et des personnes de niveau intermédiaire sur l'utilisation d'ordinateur ou de tablette/smartphone. En 2024, 286 personnes ont bénéficié de ces ateliers numériques.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Plusieurs sessions de formation, comprenant des sessions en itinérance sur le territoire de la CCVE, sont en cours de déploiement et reconduites en 2025.

Les permanences juridiques.

En 2025, il serait prévu le financement des 4 permanences juridiques (CIDFF, Avocats, Age 91) pour un montant total 12 663 €. Comprenant l'ajout d'une permanence du CIDFF supplémentaire par mois afin de désengorger le planning de rendez-vous de cette permanence qui reste toujours très demandée principalement sur des questions de droit de la famille. Et l'ajout d'une permanence à l'étude des notaires à l'étude pour compléter le volet juridique.

b. Santé

SOINS / SANTE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	26,6 K€	28,2 K€	29,5 K€	37,1 K€	31%
Réactualisation du diagnostic santé	0,6 K€				
Soutien des étudiants en médecine		11,7 K€	14,6 K€	23,6 K€	101%
Télécabine	26,0 K€	15,0 K€	13,5 K€	12,2 K€	-18%
Adhésions et organisation de réunions		0,8 K€	1,1 K€	1,1 K€	47%
Etudes de terrain DEIS		0,5 K€			-100%
Communication		0,3 K€	0,3 K€	0,2 K€	-33%

* Hors charges de personnel

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit son engagement dans le cadre de sa compétence « politique en faveur de l'accès au soin », notamment par la mise en place de dispositifs particuliers en faveur des jeunes médecins, et comme facilitatrice des initiatives locales.

La transformation à l'échelle nationale de nombreux territoires en véritables déserts médicaux qu'ils soient ruraux, péri-urbains ou urbains se poursuit. Le territoire Val d'Essonnien n'échappe pas à ce constat partagé par l'Union Régionale des Professionnels de Santé – Médecins Libéraux (URPS-ML) lors de la restitution du diagnostic santé en 2023.

Le nouveau zonage de mars 2022 indique que les deux tiers de l'Ile-de-France sont classés en zone d'intervention prioritaire (ZIP), zones touchées par la difficulté d'accès à un médecin généraliste amplifiée par l'absence totale de nouvelles installations. Le territoire se situe dans cette zone sous-dense et compte 4 médecins pour 10 000 habitants, moyenne bien en deçà de celles régionale (6,6) et nationale (8,4).

Aussi, la lutte contre la désertification médicale apparaît comme une de nos préoccupations centrales en vue de faire face à la prise en charge des nouveaux patients, et à la diminution des délais de rendez-vous. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de promouvoir l'attractivité du territoire pour attirer des professionnels de santé et maintenir une offre de soins satisfaisante.

▪ Les projets 2025 :

Le soutien à la mobilité des étudiants en médecine.

Le soutien à la mobilité des étudiants en médecine a été mis en place en 2024 en vue de faciliter la mobilité des étudiants sur le territoire et les inciter à réaliser leurs stages au sein des cabinets médicaux du territoire. Un dispositif d'indemnité de déplacement destiné aux étudiants en médecine effectuant leur stage sur le territoire a été créé en 2024. Cette aide s'inscrit dans la volonté manifestée par la CCVE de favoriser l'attractivité du territoire en œuvrant notamment dès leur parcours étudiant. De plus, une convention partenariale a été signée avec l'association Essonne Mobilités le 15/02/2024 dans le cadre de l'accès des étudiants aux services suivants : location de véhicules, vente de véhicules,

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

location de deux roues, garage solidaire, diagnostics individuels de mobilité. Les activités d'Essonne Mobilités ont été récemment reprises par l'association AAPISE, spécialisée dans le secteur médico-social, avec laquelle la continuité de la collaboration sera évoquée.

Pour 2025, un montant global de 19 500€ permettrait de soutenir les déplacements des étudiants en médecine lors de leur stage sur le territoire de 15 étudiants en médecine de l'année 2024-2025 et 10 étudiants de l'année universitaire 2025-2026.

Le soutien à l'hébergement des internes.

Plusieurs pistes sont actuellement en cours d'analyse concernant le soutien à l'hébergement des internes. Une réflexion collective a été engagée dès le mois de février 2024 avec l'hôpital Georges Clémenceau, les représentants de l'ARS - Délégation départementale de l'Essonne, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Val d'Essonne et des Deux Vallées, le département Médecine Générale de l'université Paris-Saclay en vue de la signature d'une convention de mise à disposition d'un logement situé sur le site de l'hôpital. Dans le cadre de ce projet, un budget de 1800€ est prévu en vue du règlement du loyer éventuel qui s'élèverait à 150€/mois.

Organisation de temps de rencontre avec les étudiants.

Des temps de rencontre avec les étudiants seraient organisés en 2025 dans l'objectif d'accroître l'attractivité du territoire. Ces événements sont l'occasion de nouer des liens entre la CCVE les étudiants et mettre en exergue les atouts du territoire. Une somme de 1350€ est budgétée correspondant aux coûts de traiteur en vue de l'organisation de trois rencontres à destination des internes et des maîtres de stage universitaire. En 2025, afin d'adopter une saisonnalité plus adéquate, trois temps d'accueil seraient prévus :

- Le 28/01/2025 : Accueil des internes de la session hiver 2024/ 2025 ;
- Mai 2025 : Accueil des internes de la session printemps 2024/ 2025 ;
- Octobre 2025 : Accueil des internes de la session hiver 2025/ 2026.

Un kit de bienvenue, composé de produits locaux, serait également remis aux étudiants lors de ces rencontres. Le budget consacré s'élève à 900€.

Adhésion au Réseau français Villes-Santé.

Il s'agit de reconduire pour la CCVE l'accès à un espace national de ressources, de réflexion, de partage d'expériences et d'actions permettant l'élaboration d'une stratégie en santé pertinente et efficace en faveur du territoire et de ses habitants. Le montant de la cotisation annuelle 2025 pour un EPCI de plus de 60 000 hab. s'élève à 814€.

Soutien financier de fonctionnement de la télécabine de Mennecy.

La CCVE soutient financièrement la commune de Mennecy dans la prise en charge des coûts de fonctionnement de la cabine de télémedecine ouverte à la patientèle du territoire depuis son installation en 2020.

Un montant de 12 232,50 € proposé au budget 2025 s'inscrit donc dans la continuité de l'aide apportée par la CCVE et reflète le coût réel des consultations effectuées en 2024. Pour rappel, la CCVE attribue une participation financière composée des 2 éléments suivants :

- Le coût relatif aux frais de maintenance et fonctionnement de l'équipement facturés par le prestataire H4D pour un montant 9 180€ ;
- La somme de 16,50€ multipliée par le nombre de consultation réalisé (185), soit un prévisionnel de 3 052,5€ pour l'année 2025.

La mallette de téléconsultation médicale

Acquisition d'une mallette de téléconsultation médicale. Cet outil a vocation à être itinérant sur un territoire et est géré par des infirmières volontaires. Ce dispositif innovant doit être partagé avec la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) pour s'assurer de son efficacité en lien avec les médecins du bloc local.

c. Aide à la personne

AIDE A LA PERSONNE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	130,1 K€	138,3 K€	133,2 K€	140,0 K€	1%
Fonctionnement du service : EPI, fourniture diverse, adhésions, logiciel, communication, ...	7,6 K€	10,5 K€	9,4 K€	11,4 K€	9%
Associations partenaires	118,0 K€	119,5 K€	119,6 K€	121,0 K€	1%
Projets	4,5 K€	8,3 K€	4,3 K€	7,6 K€	-8%
Recettes	337,7 K€	240,0 K€	367,3 K€	196,0 K€	-18%

* Hors charges de personnel

Répartition des usagers du service communautaire d'aide à domicile au 31.12.2024.

	2023	2024
Nombre d'usagers	117	150
Ballancourt-sur-Essonne	12 usagers	24 usagers
Mennecy	89 usagers	108 usagers
Vert-le-Grand	16 usages	18 usagers

Une augmentation de 33 nouveaux usagers en 2024 notamment sur la commune de Ballancourt rattachée au service au cours du dernier trimestre 2021.

- Nombres de personnes aidées pour l'année 2024 :



108 usagers
Moyenne d'âge 87 ans



42 usagers
Moyenne d'âge 81 ans

- Nombre d'agents :
9 intervenantes à domicile (5 auxiliaires de vie, 4 aides à domicile)

La Communauté de communes du Val d'Essonne a contribué au maintien à domicile de 911 personnes (dont 626 femmes et 285 hommes). Le service existe depuis la prise de compétence du 1er juillet 2017 avec un maillage territorial des partenaires associatifs.

Les partenaires associatifs :

- ASAD (Aides et Soins à Domicile Seine-Essonne) : 167 personnes dont 116 femmes et 51 hommes, 25 670 heures d'intervention à domicile ;
- ASAMDTA (Association de soins, d'aide-ménagère à domicile et de transport accompagné de la région de la Ferté Alais) : 238 personnes dont 160 femmes et 78 hommes, 22 626 heures d'intervention à domicile ;

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

- ASAMPA (Association Soins Aide-Ménagère aux Personnes Âgées) : 47 personnes dont 29 femmes et 18 hommes, 2 936 heures d'intervention à domicile ;
- 309 séniors étaient accompagnés par le CLIC dans les démarches administratives pour l'aide à domicile dont 213 femmes et 96 hommes.

Répartition par commune et par associations du maillage intercommunal.

COMMUNES	ASSOCIATIONS			CLIC
	ASAD	ASAMDTA	ASAMPA	
AUVERNAUX	x			X
BALLANCOURT SUR ESSONNE	x			X
BAULNE		x		X
CERNY		x		X
CHAMPCUEIL	x			X
CHEVANNES	x			X
D'HUISON LONGUEVILLE		x		X
ECHARCON	x			X
FONTENAY LE VICOMTE	x			X
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE		x		X
ITTEVILLE		x		X
LA FERTE ALAIS		x		X
LEUDEVILLE	x		x	X
MENNECY	x			X
NAINVILLE LES ROCHES	x			X
ORMOY	x			X
ORVEAU		x		X
SAINT VRAIN	x		x	X
VAYRES SUR ESSONNE		x		X
VERT LE GRAND	x			X
VERT LE PETIT	x			X

La Communauté de Communes soutient financièrement les associations qui maillent le territoire du Val d'Essonne (ASAD, ASAMDTA, ASAMPA) ainsi que le CLIC.

Accompagnement départemental – Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM)

La CCVE continue de bénéficier de l'accompagnement financier du Département jusqu'au 30 juin 2025. La dotation de ce semestre est en cours de finalisation. Ce dispositif financier permet de poursuivre les actions en faveur des séniors dans le cadre de leur maintien au domicile et de développer l'activité du service.

- [Les projets 2025 :](#)

Les actions en faveur des séniors et aidants.

- Le Café des aidants en partenariat avec le CLIC : rendez-vous mensuel à Cerny (café solidaire).
- Le Rendez-vous des aidants : temps d'échange et d'animations spécifiques adaptées aux besoins des aidants/séniors. A à l'écoute des besoins des publics vulnérables, l'association agit pour transmettre tous les savoir-faire et réduire les inégalités liées à l'alimentation (ateliers cuisine...).
- Un partenariat avec l'association les insatiables.
Le développement d'un partenariat avec l'associations les insatiables permettrait des actions en faveur des séniors et aidants. A l'écoute des besoins des publics vulnérables, l'association agit pour transmettre tous les savoir-faire et réduire les inégalités liées à l'alimentation (ateliers cuisine...) ;
- La formation métiers pour l'ensemble des agents du service ;

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

- Une dotation de matériel de protection et de vêtements de travail pour l'équipe d'intervenantes ;
- L'adhésion aux plateformes professionnelles (SAP 91, UNA) ;
- La participation aux ateliers du SAAD pivot sud-est avec la poursuite des actions en faveur des agents (formations mutualisées), échanges des bonnes pratiques pour le développement et la recherche de qualité du service d'aide à domicile.

d. Insertion

INSERTION PROFESSIONNELLE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	175,0 K€	179,3 K€	179,4 K€	224,4 K€	25%
Mission Locale des 3 Vallées : convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes 2022 : +1% lié à la revalorisation du coût de la vie INSEE	174,8 K€	179,2 K€	179,2 K€	224,3 K€	25%
Evénement "Objectif jobs jeunes"	0,1 K€	0,1 K€	0,2 K€	0,2 K€	50%
Meilleur apprenti de France	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	

* Hors charges de personnel

Bilan de la Mission Locale des 3 vallées (ML3V) 2024 non consolidé :

- En 2024, 553 jeunes ont été accompagnés.
- Au 17/12/2024, 54.5 % des jeunes accompagnés en 2024 sont entrés en situation.

Labélisation de la ML3V :

La ML3Vallées s'est vue décerner le Label national du réseau des Missions Locales à l'issue de travaux menés en 2023 et de la deuxième commission de labellisation qui s'est réunie le 7 mars 2024.

Une fierté pour la structure qui voit se concrétiser son engagement dans une démarche ambitieuse. La reconnaissance de la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes et aux entreprises tout d'abord, et plus globalement, son appartenance au réseau national des Missions Locales en tant que structure labellisée se donnant ainsi toute légitimité pour participer activement à la mise en œuvre et à l'animation du futur comité départemental pour l'emploi en Essonne.

La labellisation pour la mission locale vise à garantir la qualité, l'efficacité, la transparence et l'amélioration continue des services d'accompagnement pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle permet de renforcer la confiance des bénéficiaires et des partenaires, de mobiliser plus efficacement les ressources et d'assurer une harmonisation des pratiques.

Des actions concrètes ont déjà pu être mises en place telles que :

- La mise en place d'un nouveau logo
- La rédaction d'une charte qualité
- La contractualisation écrite systématique avec les jeunes
- **Les projets en 2025 :**
- La Loi plein emploi de janvier 2025 est en cours de mise en application et aura une incidence sur le suivi des jeunes à terme.
- Le Dispositif Tremplin jeune citoyen du département est maintenu uniquement pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans (engagement de 20h pour une aide financière de 200€).
- Objectif jobs jeunes :

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Il s'agit d'un évènement à destination des jeunes pour les aider à trouver un emploi saisonnier et/ou un job d'été.

En 2024, près de 80 Jeunes présents ont réalisé des entretiens auprès de la quinzaine d'entreprises et partenaires venus à leur rencontre. La prochaine session serait prévue le mercredi 2 avril 2025.

Le calcul de la participation de la CCVE en faveur de la ML3V reposait sur un montant de 3.19€ par habitant. Une nouvelle proposition en 2025 avec une augmentation de 25.5% pour les EPCI. Cette mesure intervient suite à la réduction du soutien opéré par la Région Île-de-France réduit de moitié aux Missions Locales franciliennes et au retrait du département qui ne finance plus les Missions locales depuis 2024. Cela représente une augmentation de 45 000 € - Montant à présenter au budget 224 921 €. Une révision pourra être prévue en mars 2025 après positionnement de l'état et du FSE (Fonds social Européen) pour d'éventuelles aides financières auprès de la ML3V.

e. Cohésion sociale

COHESION SOCIALE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	12,9 K€	14,5 K€	14,2 K€	17,5 K€	21%
Actions de sensibilisation	3,4 K€	6,5 K€	4,2 K€	8,5 K€	31%

* Hors charges de personnel

La CCVE est compétente en matière de « promotion de l'égalité et d'accès aux droits ».

Bilan de l'année 2024 :

Le budget 2024 a permis d'adhérer au Centre Hubertine Auclert – Centre Francilien pour l'égalité femmes-hommes et de mener des actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public.

Le Centre Hubertine Auclert, contribue à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes. Il apporte expertise et ressources sur ces thématiques.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Léa Solidarité Femmes, il avait été décidé d'aider l'association. Au vu des difficultés financières rencontrées par l'association, il a été décidé, à titre exceptionnel d'attribuer une aide de doubler cette aide pour la porter à 6 000 €.

Les actions de sensibilisation ont été menées par :

- L'association Arkéomédia qui est intervenue au collège de Mennecey auprès de l'ensemble des élèves de 5ème (120 élèves);
- Le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles qui est intervenu au collège de la Ferté Alais auprès de 4 classes de 4ème (108 élèves);
- La compagnie Langue de chat qui a proposé un théâtre forum à l'occasion du 8 mars au collège de Champcueil et à l'occasion du 25 novembre au lycée de Cerny ;
- Le Centre Hubertine Auclert qui est intervenu à la Communauté de communes auprès de 30 agents dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de communes à cette structure.

▪ Les projets 2025 :

Il est proposé de maintenir l'adhésion au Centre Hubertine Auclert dont la cotisation a augmenté de 500 € (4 000 € au total), de maintenir les actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public en organisant :

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

- Un évènement à l'occasion des journées internationales des droits des femmes (8 mars) et de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre);
- Des séances de sensibilisation dans des collèges avec l'association Arkéomédia;
- Organisation d'un spectacle « l'amourologie pour les ados ».
- Objectif du spectacle : sensibiliser les adolescents à la vie affective en leurs transmettant des savoirs ; avec humour, interactions et en musique. Ce spectacle a été écrit à la suite de 14 ateliers sur la vie affective aux collèges et au lycée des Ulis.
- Dans le cadre du partenariat avec l'association Léa Solidarité Femmes, il est proposé d'aider l'association à hauteur de 4 000 €.

Dans le cadre des partenariats avec l'association Léa Solidarité Femmes et le Centre Hubertine Auclert, des actions spécifiques pourront-être développées avec les partenaires de la Communauté de communes. Ces structures pourront notamment être sollicitées dans le cadre des actions prévues au Contrat Territorial de Développement Culturel (CTDC) pour la journée internationale des droits des femmes (8 mars) et les journées du matrimoine.

Enfin, à l'instar de l'exposition mise en place lors de l'opération Job jeunes en 2024, d'autres opérations du même type pourront-être mises en place en 2025 au titre de l'insertion professionnelle.

f. Conservatoire

CONSERVATOIRE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	36,7 K€	44,0 K€	38,4 K€	56,7 K€	29%
Enseignement, projets de diffusion :	15,2 K€	17,9 K€	18,0 K€	21,1 K€	18%
Spectacles et concerts	10,6 K€	11,4 K€	12,7 K€	12,9 K€	13%
Enseignement et stages	4,7 K€	6,5 K€	5,3 K€	8,2 K€	26%
Fonctionnement du service : petit équipement, fournitures diverses, adhésions, logiciel, communication, redevance de reproduction de partition, entretien des instruments, frais bancaires...	7,1 K€	5,9 K€	5,2 K€	8,1 K€	36%
Fonctionnement du bâtiment	14,3 K€	24,3 K€	33,0 K€	62,4 K€	157%
Recettes	161,4 K€	112,6 K€	126,3 K€	121,6 K€	8%

* Hors charges de personnel

Le conservatoire communautaire du Val d'Essonne a pour vocation de développer un enseignement artistique public de qualité, dynamique et renforcé par un rayonnement sur le territoire.

Le Conservatoire du Val d'Essonne est une école qui accueille des élèves de tout âge afin de se former dans les disciplines artistiques tels la musique, la danse contemporaine, le théâtre et les Arts plastiques. C'est un lieu d'apprentissage et de transmission du savoir. L'objectif est pour les élèves de trouver le plaisir de jouer seul et avec d'autres artistes en herbe pour s'épanouir dans l'échange. Le public est accueilli à partir de l'âge de 2 ans et sans limite d'âge.

Une équipe d'une vingtaine de professeurs qualifiés fondent leur enseignement sur les pratiques collectives, le croisement des disciplines et la diffusion en public dans un souhait d'ouverture aux Arts, d'épanouissement de l'élève et de partage.

Le Conservatoire du Val d'Essonne répond aux missions de démocratisation de la Culture, de rayonnement sur le territoire du Val d'Essonne, de sensibilisation du public scolaire, d'échanges avec les partenaires du territoire.

Le projet d'établissement du conservatoire voté en 2024 précise les axes de développement pour les années 2024-2026 sur l'organisation et le fonctionnement, la pédagogie, l'artistique et le développement territorial.

A la rentrée de septembre 2024, le conservatoire accueillait 320 élèves dans les locaux à Ballancourt-sur-Essonne et sur les communes de Vert-le-Petit et La Ferté-Alais, pour un total de :

- 375 inscriptions sur l'ensemble des disciplines.
- 42 cours dans les 4 disciplines.

- **Les projets 2025.**

La diffusion des concerts et spectacles

Treize actions de diffusion sont prévues en 2025 sur 7 villes du territoire et reprennent les grandes lignes des années précédentes, à savoir :

- En janvier 2025, Spectacle de nouvelle année à Ballancourt, Concerts au domaine d'Orgemont à Cerny.
- En mars 2025, concert autour des compositrices et artistes féminines à Vert-le-Grand, concert gospel à D'Huisson- Longueville, Festival de Printemps à Chevannes.
- En avril 2025, Concert Musiques Actuelles à Vert-le-Grand.
- En juin 2025, Concert soul-funk à Mennecy, Spectacle de théâtre à Baulne et spectacles de fin d'année à Ballancourt.
- En septembre 2025, concert pour les Journées du Patrimoine.
- En novembre 2025, Bal traditionnel à la Ferté-Alais.
- En décembre 2025, concert de Noël dans un lieu à préciser.

Les inscriptions prévues au budget 2025 concernent notamment des dépenses en régies son et lumières, locations de piano, location de costumes)

L'enseignement et les stages

Les arts plastiques

La classe d'arts plastiques du conservatoire s'adresse aux enfants des écoles élémentaires et collège. La professeure réalise ses cours en prestation de service. Une revalorisation de son taux horaire est souhaitée pour l'année 2025. Par ailleurs, le Conservatoire fournit le matériel pour la réalisation des cours dans de bonnes conditions.

Les cours de danse

Dans le cadre du développement du département danse, la création d'un cours de danse classique est envisagée à partir de septembre 2025. Des actions de sensibilisation et promotion seront organisées au printemps 2025.

Le bal traditionnel

Le bal traditionnel organisé depuis 2 ans, le conservatoire fait appel à une intervenante extérieure qui sensibilise le public aux danses traditionnelles.

Les projets extérieurs

- Projet avec l'EHPAD de Ballancourt-sur-Essonne pour une animation musicale partagée entre élèves et résidents le mercredi 18 juin 2025.
- Projet avec le Village d'enfants et d'adolescents de Ballancourt pour des ateliers en musique et en arts plastiques sur l'ensemble de l'année 2025. Convention validée et signée pour la période de janvier à juin 2025 avec une participation de 40€/heure de la structure.

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20250219-02-2025-DE Date de réception préfecture : 19/02/2025

- Ateliers musicaux au Relais Petite Enfance de Itteville pour des 6 séances avec participation de 40€/heure de la structure.
- Projet avec le RPE de Vert-le-Grand pour 2025, en cours de construction.

L'entretien du bâtiment :

Un budget de 20 000 € est prévu pour le nettoyage du conservatoire actuellement effectué par un personnel de la commune de Ballancourt-sur-Essonne et qui sera remplacé par l'intervention d'une société extérieure en Septembre 2025. En dépit des hausses des indices de révision, la maintenance reste stable.

g. Culture

CULTURE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	52,3 K€	37,9 K€	32,5 K€	38,8 K€	2%
Concerts, spectacles, ateliers et autres projets :	14,5 K€	14,0 K€	14,6 K€	16,0 K€	14%
Cinéma de plein air :	1,3 K€	2,4 K€	1,0 K€	2,0 K€	-17%
Pintemps des contes :	9,6 K€	11,2 K€	11,1 K€	11,5 K€	3%
Fête de la science :	6,4 K€	8,1 K€	5,4 K€	8,1 K€	0%
Autres besoins du service :	20,5 K€	2,1 K€	0,4 K€	1,1 K€	-49%
Recettes	27,0 K€	27,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	-100%

* Hors charges de personnel

En 2024, la communauté de communes a signé un Contrat Territorial de Développement Culturel (CTDC) avec le département de l'Essonne permettant de développer un projet sur 3 ans décliné en 16 fiches actions. Il concerne le service culturel et le conservatoire.

Un avenant au Contrat Territorial de Développement Culturel concernant les enjeux de la lecture publique a été convenu entre le Département et la CCVE. Il sera remis aux services départementaux début 2025.

Dans le cadre de sa stratégie territoriale, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a choisi de développer un projet en faveur de la démocratisation de la culture, où le lien social et la diversité culturelle restent au cœur de ce projet. Le rôle de l'EPCI est celui d'un accompagnateur, pour mettre en synergie, mailler et coordonner les acteurs et les actions sur le territoire.

Afin d'assurer le pilotage de cette politique, le service culturel de la CCVE a poursuivi les actions phares inscrites au CTDC porté par le Conseil départemental. Il a s'agit de flécher les publics prioritaires tels que les adolescents et publics empêchés. En effet, les subventions du Département étant gelées durant cette année, certains projets ont été reportés. Le diagnostic culturel du territoire avec les acteurs des 21 communes (entretiens individuels et réunions) sera à poursuivre en 2025 avec l'arrivée du nouveau binôme composé d'une responsable culturelle et chargée de mission de projet culturel.

▪ Les projets 2025

Les concerts de poche :

Les Concerts de Poche mènent une mission sociale, artistique et territoriale. Itinérants, ils créent du lien entre les habitants, contribuent au rapprochement des générations et à l'épanouissement de chacun en partageant la musique classique, le jazz et l'opéra avec ceux qui n'y ont pas toujours accès. Il s'agit de proposer un concert dans une commune et des ateliers indissociables dans différentes structures du territoire.

En 2024, le projet a été inscrit dans le cadre des olympiades culturelles avec 226 spectateurs qui ont assisté au concert Brésiliens à la Halle des sports intercommunale à Champcueil. Les participants à cette représentation a rassemblé des adolescents de l'IME de Vayres-sur-Essonne et des enfants de l'école élémentaire de la même commune.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Un atelier parents-enfants autour des percussions a été également donné au DOJO, l'occasion pour 12 parents et très jeunes enfants d'avoir une activité culturelle pendant une partie du concert.

En parallèle, deux journées d'ateliers Musique en Mouvement fondés sur la création et l'improvisation ont été organisées à La Caravane du partage à Cerny, le Foyer des migrants à Champcueil, l'Hôpital Georges Clemenceau à Champcueil, l'EHPAD Korian Jardins de Serena à Champcueil, l'IME Leopold Bellan, le Collège Le Saussay à Ballancourt-sur-Essonne et enfin l'école Prim'Vayres.

En 2025, le projet se poursuit avec un projet intergénérationnel avec des scolaires du territoire et des structures médico-sociales.

Les hivernales :

Cette année, la CCVE poursuit son partenariat avec la compagnie « Atelier de l'orage » pour développer l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires du territoire. Pour cette nouvelle édition, qui fêtera sa 20ème année, les ateliers s'intéresseront au « Cirque » avec 1 500 écoliers du territoire concernés. 15 communes peuvent bénéficier des ateliers à raison de 1 module (pour 2 classes). Des modules complémentaires peuvent être financés par la commune ou l'école.

Le printemps des contes :

En 2024, 859 personnes ont assisté aux séances du printemps des contes. Des temps de sensibilisation ont eu lieu dans les établissements scolaires du Val d'Essonne.

La thématique retenue pour le printemps des contes 2024 était « les jeux olympiques » (les anneaux, les liens entre les continents, les valeurs sportives, la persévérance, la solidarité)

La programmation des 13 événements s'est déroulée du 16 mars au 15 juin 2024, rassemblant 859 participants. Des temps de sensibilisation ont eu lieu dans les établissements scolaires du Val d'Essonne.

Une réflexion en cours sur des actions culturelles avec les accueils périscolaires et les relais petite enfance du territoire ainsi que de l'éducation artistique (sensibilisation aux contes) dans les établissements scolaires.

Le ciné plein air :

La 4ème édition du cinéma plein air en 2024, s'est tenue au golf de Chevannes avec la participation de 62 personnes. Le choix et vote du film par le public en amont de l'événement à mobiliser le public. De plus, un programme étoffé (concert du conservatoire, Food truck et séance de cinéma) est attractif.

La fête de la science :

En 2024, 289 élèves du CP aux Lycéens ont été sensibilisés à la thématique « Océan de savoirs ».

Il était prévu cette année de flécher les publics pré adolescents/adolescents peu captifs en menant des ateliers dans les collèges et lycée. 2 collèges et 1 lycée se sont mobilisés pour faire participer leurs élèves à cet événement.

La petite enfance faisait également partie du public ciblé, le service culturel de la CCVE a organisé deux séances de spectacle immersif à destination des tout-petits, leurs assistantes maternelles et leurs parents : 16 enfants, accompagnés par 10 adultes, dont 5 assistantes maternelles. Reconduction en 2025 en fléchant les adolescents.

Les opérateurs culturels

Inscrit dans le CTDC, la rencontre avec différents opérateurs culturels comme la scène nationale Evry et l'Opéra de Massy a permis de faire connaître la CCVE et d'établir un partenariat.

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20250219-02-2025-DE Date de réception préfecture : 19/02/2025

En 2025 il est prévu de programmer un spectacle d'une compagnie en résidence à la scène nationale Evry en direction des publics collégiens et lycéens. Public peu captif. Ce partenariat permet de bénéficier d'une représentation à 1000€ au lieu de 3000€ grâce à leur contrat de résidence avec la compagnie.

L'adhésion au collectif Culture Essonne est un opérateur structurant. Cette adhésion permet de faire partie d'un réseau d'acteurs culturels et accueillir des spectacles avec des prix de cession réduits. L'adhésion permet d'assister à des présentations de compagnie. Le Collectif accompagne dans les appels à projet, informe de l'actualité culturelle et d'aide financière de l'état. Échange de bonnes pratiques entre collectivités montage de projet.

Les journées du matrimoine/patrimoine.

Les journées du matrimoine œuvrent pour faire connaître et rendre visible les femmes dans l'espace public. Le projet et son financement en 2024 a été monté avec les services de cohésion sociale, le conservatoire, le tourisme et patrimoine de la CCVE. La commune de Ballancourt a été partenaire pour la 1ere édition avec l'inauguration des nouveaux noms des salles (parité H/F du conservatoire). Une exposition des artistes retenus a été réalisée. Au préalable, une balade autour des femmes de Ballancourt a été organisée, en lien avec l'association de patrimoine de Ballancourt.

Reconduction de ce budget en 2025 avec un projet partagé avec les services internes de la CCVE et les acteurs du territoire.

Les recettes 2024 et prévisionnelles en 2025.

Le CTDC : Le contrat territorial de développement culturel a été conclu avec le département de l'Essonne pour une durée de 3 ans (2023 à 2025), avec une enveloppe de 27 000€ qui a été gelée à partir de l'année 2024. Différents projets de la culture, du conservatoire y sont inscrits.

Subvention DRAC - Soutenir des projets culturels pendant l'été : Pour le cinéma plein air - La subvention minimale est fixée à 3 000€ et pouvant aller jusqu'à 25 000 €.

Subvention Région IDF - Soutenir aux manifestations littéraires : Pour le printemps des contes pouvant être subventionnée à 50 % (4 850€). Cet événement est également soutenu au titre du CTL répercuté dans le budget de la médiathèque. En 2024, dans le cadre des jeux olympiques une programmation culturelle a été initiée (séances de contes sur la thématique sportive et les valeurs olympiques, 2 spectacles du conservatoire, ainsi que des actions culturelles en lien avec les accueils de loisirs, relais petite enfance, les structures et sociales et hospitalières afin de créer un projet inclusif et intergénérationnel). Une notification est parvenue en 2024 pour un soutien à hauteur de 5000€. Une veille sera menée en 2025 sur la reconduction de cette subvention par la Région et la thématique qui pourra intéresser les acteurs du territoire.

h. Médiathèque de La Ferté Alais

MEDIATHEQUE LA FERTE ALAIS	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	53,6 K€	111,0 K€	114,4 K€	169,0 K€	52%
Activités de la médiathèque : achat de livres/disques/abonnements presse, animations, logiciel...	39,3 K€	76,9 K€	79,4 K€	71,7 K€	-7%
Fonctionnement du bâtiment :	14,3 K€	34,1 K€	35,0 K€	97,4 K€	186%
Recettes	162,0 K€	137,0 K€	197,4 K€	188,5 K€	38%

* Hors charges de personnel

Depuis le transfert de la médiathèque départementale Lazare Carnot à la Communauté de communes du Val d'Essonne, l'équipe de 4 agents, incluant la responsable de la médiathèque intercommunale, a fourni un travail important sur la redynamisation de l'équipement avec le renouvellement des

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

collections, la création de nouveaux services (remise en fonctionnement des bornes libre-service, refonte du portail, possibilité de s'inscrire en ligne aux actions culturelles, possibilité de réserver des documents à distance qu'ils soient empruntés ou disponibles, facilitation du service de prêt), l'accueil des groupes scolaires dans et hors les murs, la programmation d'actions culturelles et éducatives. L'objectif étant d'amorcer de façon pérenne la redynamisation de la médiathèque, de renforcer son attractivité et ouvrir les actions à l'échelle du territoire.

La politique redynamisation de la médiathèque du Val d'Essonne.

L'extension des horaires d'ouverture :

L'extension des horaires d'ouverture vise à améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre de la lecture publique à l'échelle intercommunale. En effet, la question des horaires d'ouverture des médiathèques est une des raisons expliquant la non fréquentation : peu d'amplitude horaire, manque de visibilité, manque de repères due à l'irrégularité des horaires d'ouverture selon les jours et/ou période scolaire.

Une première phase d'élargissement des horaires d'ouverture de 16h à 19h par semaine a été mise en place au 1^{er} septembre 2024, rendu possible via le remplacement à temps complet (37h) d'un poste d'agent d'accueil qui était à 18h par semaine.

- Ouverture le mardi après-midi : au grand public et poursuite de l'accueil des groupes (collégiens qui sortent des cours, des personnes âgées et des groupes spécifiques).
- Ouverture durant les petites vacances scolaires.

La seconde phase a été mise en place au 1^{er} janvier 2025. Ouverte de 26 heures par semaine, la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot, devient l'équipement proposant aux publics la plus large amplitude horaire sur le territoire de la CCVE.

- Ouverture le mardi matin au grand public et poursuite de l'accueil des groupes.
- Nocturne le vendredi à 19h : possibilité de capter un nouveau public, la médiathèque accueillant des cours de musique à partir de 17h15, et inviter les parents qui attendent les enfants en activité sportive dans le gymnase communal face à l'équipement, à fréquenter la médiathèque.
- Ouverture le mardi, mercredi et samedi jusqu'à 18h : relancer la fréquentation à partir de 16h (après la sieste des tout petits, le sport...).
- Fermeture deux semaines l'été.

Une aide financière de la DRAC a été sollicitée dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) à hauteur de 21 469 €.

De plus, la médiathèque poursuit l'activité en tant que lieu d'accueil pluridisciplinaire avec :

- La poursuite des cours collectifs de pratique musicale par le conservatoire communautaire (tous les jeudis)
- La mise en place des cours de formation musicale par le conservatoire communautaire (tous les vendredis)
- La mise en place des permanences EFS sur RDV les vendredis
- La mise en place des ateliers informatiques organisés par la CCVE
- La mise à disposition de la salle d'animation pour des réunions et des formations.

Fréquentation de la médiathèque du Val d'Essonne Lazare CARNOT.

Le terme « fréquentation » désigne toute entrée du public dans la médiathèque, qu'il s'agisse d'usagers inscrits ou non-inscrits.

Il s'agit de personnes qui utilisent un service de la médiathèque :

- Publics qui assistent aux animations proposées par la médiathèque,
- Publics qui consultent les documents,

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20250219-02-2025-DE Date de réception préfecture : 19/02/2025

- Publics qui consultent les postes informatiques,
- Publics scolaires dans le cadre des accueils scolaires. En 2024, l'équipe de la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot, a accueilli dans et hors les murs 70 classes de La Ferté-Alais (école maternelle, primaire et collège), Guigneville (école maternelle) et d'Ormoy (3 établissements scolaires), ce qui équivaut au total à 2 100 enfants de 3 à 15 ans. Un enfant a pu être accueilli plusieurs fois à la médiathèque.
- [Les usagers de la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare CARNOT.](#)

Mois année 2024	Entrées
Janvier	3069
Février	3096
Mars	3678
Avril	288
Mai	3111
Juin	3268
Juillet	2048
Août	998
Septembre	2908
Octobre	3555
Novembre	3438
Décembre	2663
Total	32 120

Les emprunteurs.

1130 emprunteurs actifs :

- 722 adultes
- 352 enfants
- 56 abonnements professionnels

Répartition par communes du nombre d'emprunteurs actifs

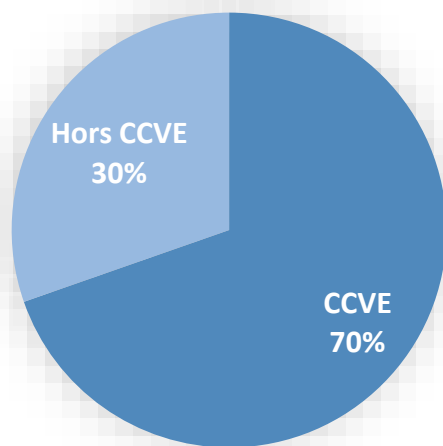
COMMUNES DE LA CCVE (787)

LA FERTE-ALAIS	275
CERNY	174
VAYRES-SUR-ESSONNE	65
GUIGNEVILLE	59
ITTEVILLE	44
MENNECY	37
BAULNE	37
D'HUISSON-LONGUEVILLE	32
BALLANCOURT	13
CHAMPCUEIL	11
ORVEAU	11
SAINT VRAIN	9
CHEVANNES	4
ECHARCON	3
FONTENAY LE VICOMTE	3
NAINVILLE LES ROCHES	3
ORMOY	3
VERS-LE-GRAND	2
VERT LE PETIT	1
LEUDEVILLE	1
AUVERNAUX	0
TOTAL	787

COMMUNES HORS CCVE (343)

BOISSY LE CUTTE	47
BOUTIGNY SUR ESSONNE	45
BOURAY SUR JUINE	29
MAISSE	27
VIDELLES	25
MONDEVILLE	19
BOUVILLE	16
VALPUISEAUX	14
MILLY LA FORET	11
ETRECHY	10
LARDY	10
PRUNAY SUR ESSONNE	10
SOISY SUR ECOLE	10
COURDIMANCHE	7
CHAMARANDE	6
VILLENEUVE SUR AUVERS	4
ONCY SUR ECOLE	4
PUISELET LE MARAIS	4
AUVERS SAINT GEORGES	3
BUNO BONNEVAUX	3
ETAMPES	3
JANVILLE SUR JUINE	3
MOIGNY SUR ECOLE	3
BOIGNEVILLE	2
BONDOUFLE	2
EVRY	2
SAINT HILAIRE	2
GIRONVILLE	2
BOISSISE LE ROI	1
BRIERES LES SCELLEES	1
CORBEIL-ESSONNES	1
DANINEMOIS	1
DRAVEIL	1
FONTAINEBLEAU	1
GRIGNY	1
LE VAL-SAINT-GERMAIN	1
LINAS	1
MESNIL RACON	1
NOISY SUR ECOLE	1
PARIS	1
RIS ORANGIS	1
SAINT ESCOBILLE	1
SERMAISES	1
VILLABE	1
VILLENEUVE SUR AUVERS	1
VIRY-CHATILLON	1

Emprunteurs actifs



Les villes Boissy-le-Cutté, Mondeville, Bouville, Valpuiseaux, Villeneuve-sur-Auvers et Puisselet-le- Marais, avec un total de 104 usagers actifs, sont rattachées au collège A. Camus de La Ferté-Alais, public fréquentant la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot, à proximité de l'établissement.

PROJET DE RESIDENCE ARTISTIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PREMIERES PAGES EN 2025

Premières pages.

Lancée en 2009, l'opération Premières Pages, initiée par le ministère de la Culture, a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

Objectifs de Premières Pages :

- Réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit,
- Sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre,
- Favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance,
- Valoriser la littérature jeunesse.

En collaboration avec les médiathèques volontaires sur le territoire de la CCVE, la médiathèque intercommunale s'inscrit dans ce dispositif à partir de 2025, coordonné par la Médiathèque Départementale de l'Essonne, et ce au titre du contrat territoire-lecture. A l'initiative de la Direction de la culture et de l'action internationale du département de l'Essonne, une résidence d'artiste est prévue en direction du public de la petite enfance. Ce projet de résidence d'artiste fera figure de projet pilote pour déployer à l'échelle du territoire une résidence d'artiste dans le domaine culturel.

LE FONCTIONNEMENT

Il s'agira également de renforcer l'offre d'accueil et de ressources de la médiathèque, notamment en tant que lieu intercommunal de formation et d'expérimentation à destination du grand public et professionnels de la lecture publique.

Les acquisitions

- Achat de livres de fiction et documentaires, DVD fictions et documentaires, revues, CD musique pour tous les publics : petite enfance, enfance, jeunesse, adolescent et adulte. Un accent est mis sur les albums petite enfance et jeunesse, romans premières lectures, jeunesse et adolescent, avec le développement du fonds « Young Adult », les fonds spécifiques (livres audio, romans en large vision). Un travail d'actualisation sera mené sur des fonds documentaires tout type de supports portant sur des thèmes en direction des adolescents. Les usagers faisant preuve d'une forte appétence pour les nouveautés, une attention particulière sera portée sur les rentrées littéraires.
- Achat de jeux vidéo dans le cadre de la création d'un nouveau fonds Jeux Vidéo au regard de la hausse de fréquentation des publics jeunesse et adolescent.
Les jeux vidéo, en tant qu'outil de démocratisation culturelle, de sociabilité et de développement des publics, permettent de moderniser l'image des médiathèques. Il s'agit de changer la perception du lieu bibliothèque et du bibliothécaire auprès du public en proposant à celui-ci une offre innovante, populaire et attractive, proposer une offre documentaire complémentaire des livres, CD, DVD, capter le public adolescent et adulte, créer du lien entre les usagers au travers de séances d'initiation ou d'animations (ateliers à thème, démonstrations, tournois...) où tous les publics de la médiathèque (jeunes, famille, seniors, abonnés et non-abonnés...) peuvent être conviés, légitimer une pratique et un loisir de plus en plus répandus dans la population et dans les médias (presse, TV, radio, cinéma...), emblématique de la culture numérique. Cet axe de travail sera présenté au titre de la DGD 2025/2026 pour l'obtention d'une subvention.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

La programmation culturelle

En 2025, il s'agira de structurer et moderniser la politique de la lecture publique sur le territoire de la CCVE en déployant les actions culturelles et éducatives en direction de la petite enfance, du public scolaire et adolescent à l'échelle du territoire, en particulier dans les zones géographiquement éloignées d'une médiathèque. Il s'agira également de renforcer l'offre d'accueil, en tant que lieu intercommunal de formation et d'expérimentation à destination du grand public et professionnels de la lecture publique.

Poursuite des rendez-vous réguliers (statistiques 2024) :

- Sam'di des petites histoires (deuxième samedi de chaque mois)
Janvier à décembre 2024 : 220 enfants, 183 adultes
- Le club de lecture adulte (Premier vendredi de chaque mois)
Janvier à décembre 2024 : 107 adultes
- Des ateliers créatifs (un atelier tous les 2 mois)
Janvier à décembre 2024 : 34 enfants, 38 adultes
- Accueil des tout-petits avec leurs assistantes maternelles ou parent (dernier vendredi de chaque mois)
Janvier à décembre 2024 : 278 enfants, 160 adultes
- Accueil des tout-petits avec leurs assistantes maternelles de l'association Baby's Gang d'Itteville (dernier jeudi de chaque mois)
11 séances en 2024 : 14 enfants et 7 assistantes maternelles par accueil.

Des actions culturelles dans les murs :

- Soirée inauguratrice : 20 enfants, 60 adultes
- Un temps fort autour du polar en novembre 2024 : Escape Game, heure du conte et rencontre auteur : 20 enfants, 29 adultes.
- Spectacle dans le cadre du Festival Les Hivernales : 3 enfants, 54 adultes.

Des actions culturelles hors les murs :

- Lectures dans le cadre du Festival Vir'volt : 10 enfants, 5 adultes
- Lectures de Kamishibai dans les écoles de Guigneville et d'Ormoy : 122 élèves touchés.

Le printemps des contes

En 2024, 859 personnes ont assisté aux séances du printemps des contes. Des temps de sensibilisation ont eu lieu dans les établissements scolaires du Val d'Essonne.

La thématique retenue pour le printemps des contes 2024 était « les jeux olympiques » (les anneaux, les liens entre les continents, les valeurs sportives, la persévérance, la solidarité).

La programmation des 13 événements s'est déroulée du 16 mars au 15 juin 2024, rassemblant 859 participants. Des temps de sensibilisation ont eu lieu dans les établissements scolaires du Val d'Essonne.

Une réflexion est en cours sur des actions culturelles avec les accueils périscolaires et les relais petite enfance du territoire ainsi que de l'éducation artistique (sensibilisation aux contes) dans les établissements scolaires.

La ligne budgétaire était auparavant rattachée au budget culturel car cet événement était inscrit au titre du CTDC (contrat territorial de développement culturel), cependant il s'avère plus opportun de l'inscrire dans le budget de la médiathèque pour les motifs suivants :

- Ce dispositif peut générer des recettes de la DRAC au titre du CTL (contrat territoire lecture)
- Les actions sont déjà travaillées collaborativement avec les responsables des médiathèques du territoire et coordonnées par la responsable de la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot.

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20250219-02-2025-DE Date de réception préfecture : 19/02/2025

Matériel d'animation et de petit équipement médiathèque

Besoins en matériel d'équipement de documents, en petit matériel au regard des actions culturelles, et en catering pour les formations et réunions avec les bibliothécaires sur le territoire de la CCVE accueillies à la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot.

Les recettes attendues en 2025

Dans le cadre du transfert de l'équipement, le Département de l'Essonne soutient pour une dernière année le fonctionnement de la médiathèque à hauteur de 137 000 €.

La DRAC, dans le cadre du CTL (Contrat Territoire-Lecture) accompagne jusqu'à 50% le projet d'élaboration de la mise en réseau des médiathèques sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Essonne : 32 210 €.

Une aide financière de la DRAC a été sollicitée dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour l'extension des horaires d'ouverture à hauteur de 21 469 €.

Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) sont en forte augmentation notamment après une année d'exploitation complète, il est possible de connaître la consommation réelle du bâtiment.

La hausse de la maintenance du bâtiment et des équipements est due au transfert du service de nettoyage des bâtiments du service « ressources » au service « patrimoine » mais n'impacte pas le budget général. Mis à part les hausses des indices de révision, la maintenance reste stable.

La prévision de l'entretien est en hausse notamment dans le cadre de remises aux normes et de défaillances détectées en 2024 (volet roulants, problèmes de fermetures...).

i. Sport

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit son engagement dans le cadre de sa compétence et son développement en matière de politique sportive :

- Soutien aux événements sportifs à rayonnement communautaire,
- Fonctionnement des Etablissements Recevant du Public (ERP) communautaires,
- Structuration du Service des Sports,
- Suivi du contrat de DSP et l'exploitation de l'Aquastade,
- Soutien aux associations aquatiques communautaires,
- Développement du sport à rayonnement communautaire (infrastructures...).

La priorité de la CCVE est de faire rayonner le sport pour tous les publics à l'échelle du territoire.

En 2024 le service des sports a entamé l'écriture du Schéma Directeur Sportif du Territoire (SDST) mené collégialement avec les élus membres de la commission sport, qui se sont portés volontaires.

Les orientations définies sont les suivantes :

- Le sport pour le plus grand nombre (éducation, handicap, compétitions, loisirs, santé),
- La politique sportive communautaire portera sur l'intérêt collectif à l'échelle globale du territoire intercommunal (équipements sportifs, événements sportifs),
- L'idée est d'orienter, développer et organiser le sport comme étant vecteur de lien social en s'appuyant sur le sport santé, le sport handicap, le sport loisir, le sport compétition, le sport nature.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Des groupes de travail avec la communauté sportive, les acteurs du territoire et institutionnels se poursuivront en 2025 pour aboutir à la déclinaison des enjeux majeurs de la politique sportive territoriale en plan d'actions.

j. L'Aquastade de la CC Val d'Essonne.

SPORT - AQUASTADE (satellite)	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	1 454,7 K€	1 488,1 K€	1 444,4 K€	2 352,9 K€	58%
Contrat de DSP	1 305,7 K€	1 284,7 K€	1 291,6 K€	2 203,4 K€	72%
Accompagnement au suivi de la DSP	12,4 K€	68,3 K€	32,4 K€	20,0 K€	-71%
Prêt bancaire - remboursement des intérêts :	80,7 K€	75,1 K€	64,5 K€	69,5 K€	-7%
Taxe foncière :	56,0 K€	60,0 K€	55,9 K€	60,0 K€	0%
Recettes	0,0 K€	20,4 K€	42,8 K€	20,4 K€	N/A

* Hors charges de personnel

Le budget est dédié principalement à la contribution financière d'exploitation versée au délégataire Aquastade. Les orientations à poursuivre sont les suivantes :

Accompagner le partenariat avec Aquastade et les associations communautaires

- Etablir un suivi régulier dans le fonctionnement du partenariat avec l'Aquastade et dans l'accompagnement des associations nautiques.
- Assurer le financement de la natation scolaire pour les scolaires élémentaires et collégiens, sommes gérées par les finances directement,
- Mener un travail de collaboration avec la direction d'Aquastade sur l'exploitation de l'équipement et mise en œuvre effective du plan de redynamisation.

Assurer la représentativité de la CCVE pour un rayonnement communautaire.

- Accueil de compétitions à dimension départementales et régionales impliquant les acteurs sportifs du territoire et la direction de l'équipement Aquastade.

Parallèlement à ces actions, la redynamisation commerciale, amorcée en 2024 par l'acquisition de nouveaux équipements tels que des structures gonflables visant à élargir les publics cibles et à augmenter la fréquentation de l'équipement, se poursuivra en 2025. Cela se traduira par un travail sur un avenant au contrat avec le délégataire. Par ailleurs, afin de renforcer le partenariat existant, un nouveau cadre de coopération sera mis en œuvre à compter de janvier 2025, favorisant ainsi une meilleure coordination et synergies pour le développement de l'équipement et des activités proposées.

k. Halle des sports Assia El'Hannouni à Champcueil

Le budget de la Halle des sports de Champcueil reste stable entre 2024 et 2025. Les dépenses de fonctionnement reposent principalement sur le fonctionnement du bâtiment qui comprend notamment le remplacement des gardiens en cas d'absence imprévue.

Une participation du Département au coût de fonctionnement de l'équipement est versée annuellement au prorata de la fréquentation du collège de Champcueil.

Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) ont été ajustées en fonction des dépenses réellement constatées ces dernières années.

I. Gymnase intercommunal Nikola Karabatic à Mennecy

HALLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE Assia El'Hannouni à champcueil	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	88,6 K€	108,2 K€	76,9 K€	98,8 K€	-9%
Fonctionnement du service : petit équipement, vêtements de travail, remplacement	6,9 K€	3,9 K€	5,6 K€	8,8 K€	126%
Fonctionnement du bâtiment :	81,7 K€	104,3 K€	71,3 K€	90,0 K€	-14%
Recettes	1,0 K€	16,2 K€	31,5 K€	16,5 K€	2%

* Hors charges de personnel

Depuis septembre 2024, le gymnase a ouvert ses portes au public. Les acteurs sportifs prennent au fur et à mesure possession des différentes salles. La CCVE continue à équiper progressivement le bâtiment pour assurer un fonctionnement efficient auprès des acteurs sportifs.

Deux postes de dépenses ont été élaborés, sur la même logique que le budget de la halle des sports, avec le fonctionnement du bâtiment (4650€) et de l'activité du service (8550€). Une évaluation des coûts sera analysée et affinée après une année complète de fonctionnement.

Une année complète de fonctionnement est prévue avec les différents contrats mis en place. Jusqu'en septembre 2025, le bâtiment est dans la phase de garantie de parfait achèvement. Certaines dépenses de réparation ne sont pas prises en compte dans le budget puisque les entreprises doivent le parfait achèvement. Elles seront intégrées en 2026.

m. Evénements sportifs.

SPORT - HORS INFRASTRUCTURES CCVE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	21,1 K€	37,5 K€	37,6 K€	43,9 K€	17%
Evènements sportifs gérés par la CCVE, hors équipements, études :	0,0 K€	16,3 K€	0,7 K€	20,4 K€	25%
Soutien aux évènements caritatifs :	3,9 K€	3,9 K€	19,1 K€	2,5 K€	-36%
Soutien aux autres évènements sportifs :	17,2 K€	17,3 K€	17,8 K€	21,0 K€	21%

* Hors charges de personnel

Soutien aux manifestations sportives

La CCVE, a poursuivi son maintien aux événements sportifs à rayonnement communautaire, vecteurs de bien-être et d'une bonne dynamique associative sportive du Val d'Essonne, notamment dans les zones plus rurales.

Plus de 9000 sportifs coureurs et marcheurs au total se sont retrouvés lors de ces manifestations.

Le soutien à ces manifestations sera reconduit par la CCVE pour l'année 2025. Une proposition d'une nouvelle proposition du soutien de la CCVE auprès des associations assurant des compétitions d'envergure à rayonnement territorial est proposée cette année, tenant compte des premiers objectifs partagés avec les membres de la commission au titre du Schéma Directeur Sportif du Territoire (SDST), en cours d'élaboration.

Une critérisation de ce soutien viendra en appui pour objectiver les subventions à allouer aux acteurs sportifs.

Par conséquent, une enveloppe de 2500€ (5x500€) est prévue pour les manifestations sportives dites caritatives, et 4 500€ pour les compétitions à rayonnement territorial.

Evènements sportifs organisés par la CCVE

Dans la continuité des JO, la CCVE souhaite pérenniser des projets qui ont un intérêt communautaire, notamment les Olympiades scolaires. Ce projet consiste à récompenser les enfants ayant assimilé les

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

techniques du savoir nager. Cette initiative de récompenses permet de mobiliser les scolaires du 1er degré à leur aisance aquatique et remporte donc un côté sécuritaire. Elle reste appréciée par les enfants, les professeurs, les conseillères pédagogiques ainsi que les parents.

Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) ont été ajustées en fonction des dépenses réellement constatées ces dernières années.

Des prestations ponctuelles de ménages et d'entretien des espaces verts ont été intégrés à la maintenance en cas d'absence de gardiens justifiant une hausse générale.

4) Le développement du territoire

a. La promotion du tourisme

TOURISME	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	33,8 K€	64,8 K€	26,5 K€	41,4 K€	-36%
Animations organisées par la CCVE	3,2 K€	3,5 K€	3,3 K€	4,6 K€	32%
Participations	21,6 K€	17,5 K€	17,5 K€	20,0 K€	14%
Fonctionnement du service : équipements, documentation, borne interactive, communication...	3,4 K€	8,8 K€	3,8 K€	11,2 K€	28%
Gestion taxe de séjour : plateforme, reversement part départementale (10%) et régionale (15%) IDFM (200%)	5,6 K€	35,1 K€	1,8 K€	5,6 K€	-84%
Recettes	31,1 K€	46,8 K€	19,3 K€	15,0 K€	-68%
Taxe de séjour (taxe affectée)	31,1 K€	46,8 K€	19,3 K€	38,0 K€	-19%

* Hors charges de personnel

De par ses compétences, la Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit ses actions de promotion et de valorisation du tourisme, d'animation, et de développement touristique lié au développement économique du territoire.

▪ Les projets 2025 :

Programme d'animations touristiques.

Le programme d'animations touristiques permet aux habitants ainsi qu'aux franciliens de découvrir les richesses du territoire. Comme chaque année, un programme de découvertes touristiques est proposé, avec des animations sous différents formats et avec différentes thématiques destinées au grand public (histoire locale, biodiversité, production locale...). En 2025, la CCVE conservera la trame annuelle habituelle, tout en assurant une progression en termes de qualité et de transversalité. Le réseau d'acteurs locaux est mobilisé pour l'organisation et la mise en place de ces animations, mais aussi afin de les faire connaître et pour proposer une expérience de qualité aux futurs participants et visiteurs.

Subvention annuelle attribué à l'AJBS pour l'organisation du meeting aérien.

La subvention annuelle attribué à l'AJBS pour l'organisation du meeting aérien permet de contribuer à la pérennité ainsi qu'à la réussite de cet événement totem du département Essonnien. « Le temps des Hélices » compte près de 30 000 visiteurs (excursionnistes et touristes) en weekend grâce à sa renommée internationale. C'est une opportunité pour le territoire du Val d'Essonne en termes de retombées économiques et de rayonnement.

Subvention destinée aux associations locales.

La subvention destinée aux associations locales permet de favoriser le développement touristique et d'assurer l'accompagnement lors des animations de la collectivité. Chaque année des associations locales sont mobilisées dans le cadre de missions confiées par la CCVE : créations de circuits de découvertes, conseils, aide à l'encadrement lors de sorties etc. En 2025, ce partenariat sera matérialisé par une convention d'objectifs, dont la contrepartie sera l'aide financière.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Application de Jeux de piste.

Application de Jeux de piste permet de faire découvrir les richesses du territoire de manière ludique. Dans le cadre du projet « Patrimoine Connecté », la CCVE s'équipera d'une application de jeu de piste, accessible à tous et gratuitement, et qui permettra au public principalement familial (avec enfants) de découvrir le Patrimoine et l'histoire de chaque commune, grâce à des parcours scénarisé et interactifs.

Taxe de séjour : La CCVE perçoit la taxe de séjour pour chaque nuitée de personne majeure sur le territoire, conformément à la tarification en vigueur aux différents types d'hébergements. Cette taxe est versée à la CCVE par les hébergeurs ou les intermédiaires numériques puis est en partie reversée puisque des taxes additionnelles sont prévues, de l'ordre de :

- 10% au Département
- 15 % à la Société du Grand Paris
- 200% à à Ile de France Mobilité.

b. La GEMAPI et le développement durable.

Au titre des compétences communautaires en matière de Développement durable et de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI), six domaines d'actions sont investis :

- La gestion et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- La gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI) ;
- La lutte contre le dérèglement climatique ;
- Le soutien des actions en faveur du développement durable portées par les communes et les associations ;
- La sensibilisation au développement durable et l'évènementiel.

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVE est compétente en matière de GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) conformément aux dispositions des lois MAPTAM et NOTRE.

Afin d'assurer l'exercice de cette compétence, le SIARCE et le SIARJA sollicitent chaque année une contribution financière, au vu du programme d'actions décliné sur les cours d'eau, dans le cadre de leurs contrats territoriaux respectifs. Une légère hausse du montant de la taxe est observée pour 2024, avec +4% pour le SIARCE.

Concernant le bassin versant de l'Ecole, sous-bassin versant du Ru d'Auvernaux, un programme d'actions doit être mis en œuvre pour la protection des biens et des personnes. Dans l'attente d'une modification statutaire du SIARCE permettant de se voir confier la compétence GEMAPI sur ce secteur, et pouvoir mettre en œuvre ce programme, un cadre conventionnel permet de travailler d'ores et déjà sur les premières études de maîtrise d'œuvre, relatives notamment à l'aménagement de zones d'expansion de crue, dès l'année 2025.

Cette somme sera également perçue au titre des recettes.

Le Développement durable

DEVELOPPEMENT DURABLE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	74,1 K€	85,6 K€	80,9 K€	128,4 K€	50%

* Hors charges de personnel

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

▪ Les projets 2025 :

La gestion et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Pour aider tout un chacun à optimiser la gestion de ses déchets, la Communauté de communes développe des actions à destination des habitants et des scolaires. En 2024, la Communauté de communes est donc intervenue lors d'événements municipaux, dans les communes avec l'opération Recyclerie mobile, dans les classes pour sensibiliser les élèves au tri et au compostage ainsi qu'auprès des habitants et des agents de la Communauté de communes.

Afin d'assurer la poursuite de ces actions qui alimenteront un futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), une nouvelle enveloppe budgétaire est sollicitée.

La lutte contre le dérèglement climatique.

Mise à jour du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Ce bilan est notamment obligatoire pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants.

Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Ils portent, pour les collectivités territoriales, sur leur patrimoine et leurs compétences.

La Communauté de communes ayant réalisé, en 2022, son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour la période 2022-2025, elle doit l'actualiser en 2025 pour la période 2026-2028.

L'Espace France Rénov'.

La loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « Climat et Résilience ») a confié à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) la possibilité de concourir au service public de la performance énergétique de l'habitat mentionné à l'article L. 232-1 du code de l'énergie (le SPPEH).

Ainsi, le 13 mars 2024, le Conseil d'administration de l'Anah a délibéré pour créer un nouveau dispositif d'intervention programmée, le pacte territorial France Rénov' (PIG). Afin de déployer ce dispositif et pérenniser l'Espace France Rénov', une nouvelle convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français pour la période 2025-2027 a été signée.

Cette nouvelle convention permet la mise en place d'actions visant l'information et le conseil des ménages sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, travaux d'adaptation, sobriété énergétique, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées, rénovation des logements locatifs).

Le Conseil en Energie Partagé.

Afin d'aider les communes à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments sur le long terme, un nouveau service de conseil en énergie partagé a été développé en 2023 pour la période 2023-2025.

L'enveloppe annuelle fixée dans la convention de partenariat avec le parc naturel régional du Gâtinais français est sollicitée pour l'année 2025 pour un montant de 29 500€.

Le soutien des actions en faveur du développement durable portées par les associations et les communes :

L'appel à projet « Développement durable ».

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Depuis 2021, afin d'accompagner les associations dans la transition énergétique et écologique, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place un appel à projets. A destination des associations, cet appel à projet a pour objectif de soutenir les actions de sensibilisation, valorisation et de prévention liées au développement durable.

Il est proposé, pour l'année 2025, de solliciter la même enveloppe tout en la proposant à la fois pour des actions de fonctionnement et d'investissement.

La sensibilisation au développement durable et l'évènementiel.

Chaque année, la Communauté de communes organise ou soutient des manifestations de sensibilisation au développement durable. De plus, elle souhaite, en 2025, reconduire l'évènement « Festival d'Essonne ».

Il est proposé, pour l'année 2025, de solliciter deux enveloppes budgétaires pour mettre en œuvre ces actions.

c. Agriculture

AGRICULTURE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	18,4 K€	21,5 K€	15,5 K€	20,4 K€	-5%

* Hors charges de personnel

A la suite du lancement d'une démarche de Plan Alimentaire Territoriale (PAT), adoptée le 27 septembre 2022 par délibération, la CCVE a réalisé en 2023 une phase de concertation des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, afin de coconstruire un programme d'actions répondant aux enjeux locaux. Plusieurs ateliers thématiques ainsi qu'un forum ont ainsi été organisés. En compilant les conclusions de ces différentes séances de travail, la CCVE a abouti à une feuille de route détaillée en 4 axes, eux-mêmes détaillés en 9 actions répondant à 28 objectifs.

Présentation des 4 axes thématiques du PAT Val d'Essonne :

- Engager les acteurs locaux autour des enjeux agricoles et alimentaires, évaluer et valoriser le PAT
- Préserver les terres agricoles et encourager l'installation d'agriculteurs sur le territoire
- Adapter notre agriculture face au changement climatique et préserver les ressources
- Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité, et lutter contre la précarité alimentaire
- [Les projets 2025.](#)

Actions de sensibilisation à l'alimentation :

La CCVE a déjà mené un certain nombre d'actions de sensibilisation pour valoriser le terroir local et rapprocher les producteurs et les consommateurs (communications, balades et visites de ferme, ateliers cuisine, cinés débat, buffets de produits locaux...). Afin de poursuivre sur cette lancée, et dans le cadre du PAT, la CCVE prévoit de structurer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation aux enjeux agricoles et alimentaires ; l'objectif étant de valoriser le monde agricole, les produits locaux et le développement d'une alimentation durable auprès de tout type de public. Il s'agira de s'appuyer sur les opérateurs locaux et de faire rayonner leurs actions, mais également de prévoir et d'organiser des actions complémentaires. En 2025, on comptera :

- Des actions de sensibilisation du grand public au « consommer local »
- Des actions de sensibilisation des scolaires à la nutrition, l'alimentation et au monde agricole

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

- Des actions de sensibilisation auprès des personnes précaires (alimentation saine et petit budget) et la distribution de paniers solidaires, en lien avec des communes/associations/maraîchers, comme cela a été initié en 2024 avec la commune d'Itteville et les Potagers du Télégraphe, ayant permis à 14 familles de bénéficier de paniers de fruits et légumes du terroir.

Etudes, diagnostics et assistance à maîtrise d'ouvrage :

Dans le cadre du PAT, différents projets impliquent la mise en œuvre d'un diagnostic ou d'une étude approfondie avant le développement d'actions opérationnelles. La CCVE portera ainsi une attention particulière aux sujets suivants pour l'année 2025 :

- Dans le but de faciliter l'accès aux produits locaux, une étude sur le maillage en points de ventes alimentaires pourra être initiée. Elle sera, dans un premier temps, confiée à des étudiants, puis différents scénarios seront approfondis par un bureau d'études (en 2026) pour identifier les projets les plus pertinents à développer (vente itinérante, épiceries participatives...)

Dans le cadre du développement de son PAT, la CCVE a sollicité en 2024 un bureau d'études pour un accompagnement à l'organisation et l'animation de sa concertation. En 2025, les missions se poursuivront, et la CCVE pourra ainsi bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ponctuelle, mais aussi, confier une mission de suivi / bilan et d'évaluation du PAT à un cabinet de conseil externe.

Adhésion à l'association Cresson de Méréville :

La marque collective « cresson de Méréville » a été déposée par l'association des cressiculteurs de l'Essonne, dans le but d'évoluer vers une IGP. L'objectif est de préserver le savoir-faire, la qualité du produit, mais aussi développer la notoriété du cresson de fontaine. En adhérant à l'association, comme cela a été fait en 2024, la CCVE pourra faire partie de la gouvernance dans la catégorie collectivité, légitimer sa communication et renforcer son soutien aux producteurs de cresson locaux et au développement du projet.

Cofinancement LEADER :

Le PNRGF a renouvelé son adhésion au programme LEADER (2023 – 2027). La CCVE a contribué à la définition des fiches actions de cette programmation et fait partie du groupement d'action local. Afin de permettre le financement de projets sur l'intégralité du territoire de la CCVE, un cofinancement est demandé chaque année à la collectivité.

d. Mobilité – Transport

TRANSPORT	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	2 772,9 K€	2 955,6 K€	2 754,8 K€	2 799,0 K€	-5%
Travaux et entretien arrêts de bus	2,3 K€	25,0 K€	2,2 K€	25,0 K€	0%
SDAC	3,9 K€	22,4 K€	4,5 K€	25,1 K€	12%
Transport à la Demande (TAD) / Transport d'Utilité Sociale (TUS) :	40,4 K€	46,5 K€	40,0 K€	73,0 K€	57%
Transport - lignes régulières	1 155,1 K€	1 160,2 K€	1 073,9 K€	946,8 K€	-18%
Transport scolaire	1 571,2 K€	1 701,5 K€	1 634,3 K€	1 729,1 K€	2%
Recettes	1 325,2 K€	1 469,0 K€	1 202,0 K€	1 413,8 K€	-4%
SDAC	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	47,3 K€	
Transport scolaire	1 325,2 K€	1 469,0 K€	1 202,0 K€	1 366,5 K€	-7%

* Hors charges de personnel

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

La Communauté de communes du Val d'Essonne exerce un rôle prépondérant dans l'organisation et la gestion des lignes de transport en commun, et assure par délégation de compétence la gestion des circuits spéciaux scolaires. La CCVE assure toujours sa contribution à la prise en charge des coûts des titres de transports scolaires pour les élèves résidant sur le territoire de la collectivité.

Les projets 2025 :

Participation financière et lien avec Ile-de-France Mobilités via une convention partenariale pour le réseau de bus Essonne Sud Est :

Dans la continuité de la convention partenariale signée entre IDFM et la CCVE en 2022 pour 4 ans, la CCVE continue à participer activement à l'amélioration et au développement des transports collectifs et de travailler à la qualité et à la performance du service sur son territoire. Le montant de la participation financière de la CCVE est basé sur un coût annuel réactualisé chaque année selon une formule d'indexation.

Transport d'Utilité Sociale pour les habitants du territoire de la CCVE via une convention avec une association locale :

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a souhaité compléter ces offres de transport par la prise en charge d'un Transport d'Utilité Sociale et Solidaire pour les personnes dont l'accès aux transports publics, collectifs ou particuliers est limité du fait de leurs revenus (personnes bénéficiant du RSA ou d'allocations spécifiques de solidarité). En fonction de la fréquentation du service, il peut aussi être ouvert aux habitants de plus de 65 ans. Ce TUS confié à l'association Essonne Mobilités est mis en place depuis le 1er août 2022. Compte tenu de la liquidation judiciaire de l'association Essonne Mobilités reprise par l'association AAPISE Mobilités, le service est maintenu, cependant le coût du service devrait être réévalué prochainement compte tenu des baisses liées aux subventions. Enfin les modalités du service seront à confirmer dans le cadre de ce transfert.

Gestion des circuits spéciaux scolaires :

Dans le cadre du montant de la cotisation versée par la CCVE à Transport Sud Essonne, 2 communes membres de la communauté de communes ne sont plus gérées par le syndicat. La cotisation doit être revue à la baisse. Concernant la participation financière aux coûts des titres de transports scolaires pour l'année scolaire 2025/2026, celle-ci est revue à la hausse compte tenu de la baisse de la participation du Conseil Départemental de l'Essonne pour l'aide aux familles des collégiens détenteurs de titres scolaires.

S'agissant de la convention de délégation de compétences pour la gestion des circuits scolaires, la CCVE perçoit une dotation financière d'IDFM pour le paiement des factures au transporteur. Elle percevra également l'encaissement des familles et les pénalités versées par le transporteur.

Pour l'année 2025, la participation de la CCVE à l'exécution d'un service de transports scolaires en circuits spéciaux scolaires pour une durée de 4 ans sera légèrement réévaluée sur la base de la révision du bordereau des prix unitaires.

Pour l'année scolaire 2024/2025, un reste à charge du coût des transports scolaires est demandé aux familles. Ainsi et pour l'année 2025, il est proposé d'augmenter l'enveloppe budgétaire afin que le coût du reste à charge soit identique pour les familles.

Pour faire suite à la proposition d'IDFM, il est prévu en 2025 de former une partie des accompagnateurs des circuits spéciaux scolaires. Le coût de cette formation sera directement intégré dans la dotation qui sera versée à la CCVE.

Evènement Mobilités

Dans le cadre du projet d'évènement lié à la mobilité en 2025, il est envisagé d'organiser une manifestation autour du vélo et des mobilités alternatives afin de promouvoir le nouveau Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables.

Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables et plan d'actions complémentaires :

Suit au vote du nouveau Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables en date du 26 septembre 2023, le lancement des premiers travaux est programmé pour 2025. Ce plan comprend la réalisation des études préalables et de conception des itinéraires cyclables par la maîtrise d'œuvre désignée, études contrôlées et validées par le CEREMA dans le cadre de sa mission de contrôle de qualité.

Un plan d'actions complémentaires est également prévu pour développer la pratique cyclable. Il inclut l'acquisition de matériel et d'équipements spécifiques, tels que deux éco-compteurs, ainsi que le déploiement de campagnes d'information et de sensibilisation, avec des événements de promotion du vélo et des formations à la sécurité à destination des élèves des établissements scolaires du territoire. Ce plan comprend également une étude de stationnement et de jalonnement ainsi qu'une étude sur les stations VAE (Vélos à Assistance Electrique) pour répondre aux besoins croissants en infrastructures adaptées.

Par ailleurs, un poste de chargé de mission a été prévu dans le cadre du suivi du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables, subventionné à hauteur de 50 % dans le cadre du programme de l'ADEME Avélo 3. Ce poste est dédié à la mise en œuvre des actions prévues par le plan et au suivi des différents projets structurants liés au développement des infrastructures et à la promotion de la mobilité cyclable sur le territoire.

Par ailleurs, la CCVE prévoit son adhésion au CEREMA et à l'association Vélo et Territoires afin de renforcer son appui technique et stratégique, tout en mobilisant des outils méthodologiques adaptés.

Les financements s'appuient sur plusieurs sources, notamment une subvention de l'Etat obtenue dans le cadre d'un appel à projets (convention signée Etat/CCVE), des subventions complémentaires sollicitées auprès de l'ADEME via le programme Avélo 3. Des aides de la Région seront également sollicitées, dans le cadre d'un programme triennal.

En tant que maître d'ouvrage délégué des communes concernées, la CCVE coordonne l'ensemble du programme en s'appuyant sur une convention validée par le Trésor public. Ce dispositif garantit une mise en œuvre cohérente et efficace des actions prévues, inscrivant pleinement ce projet dans une dynamique de développement durable et de promotion de la mobilité cyclable à l'échelle intercommunale.

Partenariat avec BlaBlaCar Daily.

La CCVE envisage un partenariat avec l'entreprise BlaBlaCar Daily afin de développer la pratique du covoiturage « quotidien » sur notre territoire. Une offre de covoiturage courte-distance apporte une réelle valeur ajoutée pour proposer aux habitants et travailleurs une solution complémentaire de transport et une alternative à leurs modes de déplacement. En effet, à ce jour, la voiture reste le mode de transport le plus utilisé individuellement.

e. Développement économique et commerce de proximité

Le Développement économique, compétence obligatoire de la CCVE, couvre les champs d'interventions suivants, tels que stipulés dans les statuts de l'intercommunalité :

- Toute action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ;

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20250219-02-2025-DE Date de réception préfecture : 19/02/2025

- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.
- Cette action s'applique spécifiquement aux 8 zones d'activité d'intérêt communautaire.
- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

1. Développement économique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	108,9 K€	135,4 K€	111,0 K€	136,6 K€	1%
Fonctionnement du service : logiciel, communication	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	4,9 K€	
Communication	0,2 K€	1,5 K€	0,0 K€	0,5 K€	-67%
Opération chèques cadeaux	61,0 K€	62,2 K€	61,4 K€	62,2 K€	0%
Vitrines du Val d'Essonne	5,3 K€	4,4 K€	5,3 K€	3,2 K€	-28%
Fête des entreprises	7,0 K€	13,0 K€	6,9 K€	12,5 K€	-4%
Formations / ateliers pour les dirigeants d'entreprises	11,0 K€	29,3 K€	13,0 K€	28,3 K€	-3%
Partenariats	24,5 K€	25,0 K€	24,5 K€	25,0 K€	0%
Recettes	0,0 K€	0,0 K€	10,0 K€	0,0 K€	
Subvention Région - Chèque numérique	0,0 K€	0,0 K€	10,0 K€	0,0 K€	

* Hors charges de personnel

Les projets 2025:

Partenariats avec les acteurs économiques du territoire :

Afin d'accompagner les entreprises dans leur création, développement et transmission, les conventions avec les chambres consulaires - CCI Essonne et CMA Essonne - sont renouvelées. Dans la continuité des années précédentes, des actions d'accompagnement au développement commercial, à la digitalisation et la communication/marketing seront mises en place. Dans un contexte économique dégradé, l'accent est mis sur l'accompagnement à la stratégie commerciale, à la création d'entreprises et à la pérennisation des jeunes entreprises. L'accent est également mis sur l'appropriation des outils d'intelligence artificielle.

La CCVE poursuit son partenariat avec l'association Initiative Essonne qui mène une triple action auprès des dirigeants : octroi de prêts d'honneur à des créateurs, repreneurs d'entreprises ou dirigeants d'entreprises dans leur croissance, parrainage de créateurs d'entreprise par des bénévoles de l'association et organisation d'ateliers « création d'entreprises ».

La CCVE poursuit également son partenariat avec l'AECC91, association des experts comptables de l'Essonne afin de proposer aux entreprises et créateurs d'entreprises des sessions de formation à la gestion comptable.

La convention avec le MEDEF 91 relative à la participation du Val d'Essonne au dispositif des 91 d'Or est reconduite en 2025, toujours dans l'objectif de valoriser une entreprise du territoire qui aura su se distinguer par sa valeur ajoutée pour le territoire et sa singularité (inclusion sociale, efficacité énergétique et transition écologique, croissance externe forte, transition numérique, diversification stratégique, etc.).

La convention avec ALED 91, association de chefs d'entreprises du Val d'Essonne, est renouvelée en 2025. Le partenariat avec l'association permet à la fois de renforcer l'action du réseau, de contribuer à une dynamique territoriale entre entrepreneurs et pour la CCVE, de mieux faire connaître et diffuser son offre d'accompagnement auprès des dirigeants.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

La CCVE conventionne pour la première fois, en 2025, avec l'Association des Commerçants et des Artisans de Ballancourt-sur-Essonne dont la présidence et le bureau ont été renouvelés, ainsi qu'avec l'Association Cœur de Mennecey qui s'est créée en décembre 2024. Le partenariat avec ces associations vise à soutenir le dynamisme commercial à Ballancourt-sur-Essonne et Mennecey.

Actions auprès des commerces :

- **L'Application Vitrites du Val d'Essonne, en partenariat avec la Fédération Nationale des Centres-villes (FNCV).**

Fin 2020, la CCVE a voté la délibération n°114-2020 portant sur la création d'un site web « Les Vitrites du Val d'Essonne » (VDVE), en 2021 le dispositif a été renforcé par la création d'une application mobile, les objectifs étant de renforcer le « consommez local » et de donner davantage de visibilité digitale aux commerçants.

En 2025, l'objectif est d'augmenter la visibilité et l'attractivité du dispositif auprès des commerçants et des consommateurs locaux par la réalisation de vidéos des nouveaux commerces adhérents aux Vitrites du Val d'Essonne (diffusion envisagée sur la période estivale).

- **L'opération chèques-cadeaux**

La délibération n°114-2020 portait à la fois sur la création d'un site web « Les Vitrites du Val d'Essonne » (VDVE) mais aussi sur la mise en œuvre d'une opération chèques-cadeaux à destination des commerces et producteurs locaux du territoire du Val d'Essonne.

Suite au succès des trois premières opérations 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, l'opération a été reconduite pour la 4ème fois en 2024-2025 avec un nombre de commerçants partenaires en hausse constante (respectivement 65, 92, 94 et 96 aux quatre éditions). Une 5ème opération est envisagée en 2025-2026, avec quelques ajustements identifiés et confirmés le cas échéant par l'enquête de satisfaction qui sera menée à l'issue de la 4ème opération.

- **Fête des entreprises et conférences thématiques pour les dirigeants :**

La Fête des Entreprises, « Entreprises à la Rencontre de vos voisins », est reconduite en 2025, toujours en partenariat avec la CCI Essonne. Elle vise à la fois à faciliter le réseautage entre dirigeants du Val d'Essonne et à diffuser l'offre d'accompagnement proposée aux entreprises (formations/ateliers, financement, mise en réseaux, accompagnement à la digitalisation des commerces, etc.). En accord avec la CCI, l'événement portera en 2025 à nouveau sur le thème des savoir-faire essonniers.

- **Fond Résilience :**

Tout au long de la crise sanitaire, la CCVE s'est inscrite dans une dynamique de soutien et de reprise économique sécurisée, pendant et post-confinement. Elle s'est alors associée à la Région Ile-de-France, dans le cadre du fond régional d'urgence RESILIENCE, destiné à soutenir financièrement les entreprises du territoire.

Ce fonds, initié avec la Banque des Territoires, a eu pour objectif de relancer l'activité des TPE/PME et financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnements, etc.). En conséquence, des provisions pour risques et pour pertes ont été inscrites au budget 2025, dans la continuité des années précédentes.

2. Zones d'Activités Economiques

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	159,3 K€	249,4 K€	216,3 K€	253,8 K€	2%
Charges globales des ZAE : convention avec les communes, études spécifiques	35,2 K€	42,8 K€	45,0 K€	42,8 K€	0%
ZAE Montvrain II : électricité, curage des eaux pluviales, entretien des espaces verts, réparations ponctuelles	65,8 K€	88,9 K€	87,5 K€	104,0 K€	17%
ZAE La Croix Boissée : taxe foncière, entretien du bâtiment, études ponctuelles...	58,3 K€	117,7 K€	83,8 K€	107,0 K€	-9%
Recettes	181,2 K€	199,7 K€	171,5 K€	140,7 K€	-30%
Loyers ZAE Croix Boissée	181,2 K€	199,7 K€	171,5 K€	140,7 K€	-30%

* Hors charges de personnel

Actions menées pour les ZAE du Val d'Essonne :

L'étude d'attractivité et d'optimisation foncière des ZAE du Val d'Essonne, lancée en 2024 et confiée au bureau d'études METROPOLIS, se poursuit en 2025 dans ses phases 2 et 3.

Précisément, la phase 2 consiste en l'élaboration de la stratégie foncière à proprement parler, en collaboration étroite avec les élus du territoire, et la phase 3 en la conduite de comités de site a minima sur les 8 ZAE communautaires.

Pour rappel, l'étude doit permettre d'identifier collectivement, avec l'ensemble des acteurs concernés par la mutation des zones d'activités, les leviers de l'action publique et privée pour optimiser les espaces fonciers et immobiliers mobilisables des ZAE et les valoriser par un ensemble d'actions favorables à une meilleure intégration environnementale, d'accessibilité, de performance énergétique, etc. Par ailleurs, l'étude doit faire l'évaluation des moyens dédiés à la gestion de chaque ZAE afin de mettre en conformité les cadres et les outils d'intervention utilisés dans la gestion de ces dernières.

Par ailleurs, les recettes liées aux loyers de la ZA « La Croix Boissée » à Vert le Grand sont revues à la baisse (à hauteur de 140 000 € HT) car elles tiennent compte de la défaillance de deux sociétés qui louaient 3 locaux et qui sont en procédure de reprise (SADITEC) ou partie (ACES). Si ces locaux étaient reloués dans l'année, des loyers supplémentaires de 77 290€ pourraient être perçus.

f. Le SCOT-PCAET

SCOT-PCAET	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	2,6 K€	8,4 K€	3,9 K€	15,9 K€	89%

* Hors charges de personnel

Le Conseil Communautaire du 10 avril 2018 a approuvé le bilan du SCoT et l'opportunité d'engager une reprise du schéma du Val d'Essonne. Lors de sa séance du 25 septembre 2018, il a décidé ensuite de prescrire l'élaboration d'un nouveau SCOT sur l'ensemble du territoire.

Dans la continuité de l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2016 et de la parution, en juin 2020, des ordonnances sur la modernisation des SCoT et la rationalisation de la hiérarchie des normes liées à la loi ELAN du 23 novembre 2018, la Communauté de communes a proposé lors du conseil communautaire du 8 décembre 2020 d'intégrer un PCAET réglementaire au SCoT en cours d'élaboration. Par l'élaboration d'un SCOT valant PCAET, la CCVE s'est positionnée comme la 1ère collectivité au plan national, à se lancer dans une telle démarche innovante, intégrant les défis auxquels sont confrontés les territoires, notamment sur le pilier des transitions.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Pour mener à bien cette mission, la collectivité est accompagnée par le groupement de bureaux d'études constitué de l'agence VE2A accompagnée de ses co-traitants : AID, spécialisé en développement économique et commercial, et de l'Institut d'Ecologie Appliquée-IEA, spécialisé en écologie et en environnement, qui s'est donc vu confié en juillet 2019 la mission de réalisation du SCOT.

Le diagnostic territorial, première phase du SCOT-PCAET s'est achevé en octobre 2021.

La seconde phase « projet d'aménagement stratégique (PAS) » du SCOT-PCAET a débuté en 2021 et a abouti le 27 juin 2023, par un débat du PAS en Conseil Communautaire.

La troisième phase « Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO dont DAACL » ainsi que le « Plan d'Action » du PCAET s'est alors poursuivie à partir de septembre 2023.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs est l'élément exécutoire du SCOT, c'est-à-dire celui avec lequel les documents de rangs inférieurs et notamment les PLU devront se mettre en compatibilité.

La concertation autour de cette phase s'est poursuivie, des séminaires, ateliers et rencontres se sont tenues dès le 3 octobre 2023 et poursuivis en 2024 afin que les élus puissent appréhender au mieux les enjeux relatifs au DOO, DAACL, fiches actions du PCAET.

L'élaboration d'un SCOT est soumise à une concertation publique tout au long de son élaboration, et ce, jusqu'à l'arrêt du projet. Il est, en effet, indispensable pour les élus, au-delà de l'obligation légale, que les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées puissent s'exprimer et participer au projet.

Le projet de DOO a été présenté le 12 novembre 2024 en réunion des Personnes Publiques Associées et Consultées (PPA-PPC) puis lors d'une réunion publique.

De plus, une exposition itinérante est déployée sur l'ensemble des communes du territoire ; pour cela 2 jeux d'expositions avec 18 panneaux ont été réalisés sur le budget 2024.

La rédaction du DOO se poursuit dans un contexte réglementaire évolutif, notamment avec la loi Climat et Résilience (circulaire ZAN entre autres) et tenant compte des remarques émises lors de la concertation menée (PPA-PPC, réunion publique, bureau exceptionnel).

Le DOO fera l'objet d'une concertation avec les élus communautaires le 28 janvier 2025. L'arrêt du projet de SCOT-AEC est prévu au printemps 2025 et l'approbation en hiver 2025.

L'arrêt du SCOT-AEC est une étape cruciale en termes de concertation. En ce sens, pour 2025, il est proposé un accompagnement par un bureau d'études spécialisé en communication.

De plus, un budget sera prévu pour l'élaboration de supports de communication et la diffusion obligatoire de l'arrêt du SCOT-AEC dans les mentions légales de 2 journaux. Enfin, les temps de concertation seront accompagnés d'un accueil convivial ou d'un déjeuner pour les élus (lors du format en journée).

Les frais relatifs à l'enquête publique, étape importante et obligatoire dans cette procédure, sont provisionnés en 2025.

g. Urbanisme

URBANISME (service mutualisé)	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses : logiciel, abonnement, fournitures...	15,4 K€	16,4 K€	17,0 K€	17,8 K€	9%
Recettes	190,7 K€	160,0 K€	145,3 K€	140,0 K€	-12%

* Hors charges de personnel

Les dépenses inscrites concernent les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du service : l'acquisition des fournitures administratives, de documentations de veilles.

Le logiciel métier « Oxalis »
Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

présente des limites techniques révélées par le déploiement du Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme (GNAU). De plus, les évolutions non comprises dans l'offre initiale de 2014 font l'objet d'options sous forme d'avenants qui sont relativement onéreux.

Le service réalisera un benchmark en 2025 afin de déterminer si l'outil actuel convient aux évolutions de pratiques imposées par la Saisine par voie électronique, aux obligations réglementaires liées à la loi Climat et Résilience (couplage de l'outil SIG avec les ADS pour permettre un observatoire de consommation foncière).

Dans le cadre de la mutualisation des services, les communes sont facturées selon la grille tarifaire votée en conseil communautaire. Pour 2025, la période de facturation aux communes concerne novembre 2024 à octobre 2025.

Le SIG.

La CCVE dispose désormais d'un outil SIG permettant la visualisation et la modification des fichiers sources (Shapefiles..) générés par les prestataires dans le cadre des missions qui leur sont confiés ou fournis par les agences d'études telles que l'institut Paris Région (IPR) ou encore par l'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE).

Le budget alloué pour l'achat d'un outil cartographique en 2023 et reporté en 2024 a permis l'acquisition de l'outil X'Map développé par le groupe SIRAP.

h. Développement territorial

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : BA217, PLATEAU DE L'ARDENAY, FERME DE BRESSONVILLIERS	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses : entretien, accompagnement juridique	21,9 K€	51,9 K€	10,3 K€	14,1 K€	-73%

* Hors charges de personnel

Des dépenses sont inscrites au budget 2025 dans le cadre de frais de gardiennage de la BA 217, d'adhésion au SIVU ainsi que d'un éventuel accompagnement juridique sur la question de l'accessibilité du site des casernes.

i. Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	66,0 K€	66,0 K€	66,0 K€	66,0 K€	0%

* Hors charges de personnel

Il est prévu pour 2025 un budget stable au titre de la contribution au SMO Essonne Numérique.

j. La vidéoprotection

VIDEOPROTECTION	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	13,0 K€	27,5 K€	3,4 K€	60,7 K€	121%

* Hors charges de personnel

La vidéoprotection sera pleinement opérationnelle dans les communes et de nouvelles caméras seront déployées au cours de l'année. Pour renforcer l'efficacité de ce dispositif, des fonctionnalités avancées seront intégrées, telles que la recherche automatique de plaques

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

d'immatriculation et l'interconnexion du centre d'enregistrement avec le Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie d'Evry.

5) Services techniques et entretien du patrimoine

L'année 2025 est marquée par une dissociation des services et des gestionnaires comptables entre les travaux d'investissement et la maintenance des bâtiments.

La maintenance des bâtiments prend une part importante pour conserver des bâtiments en bon état de fonctionnement, optimiser les fluides et adapter au mieux leurs usages pour le public. La prévention et l'anticipation sont essentielles et doivent s'inscrire dans le fonctionnement afin d'éviter des dépenses trop importantes au fil des années. Le curatif doit tendre vers une part moins importante du budget fonctionnement.

Afin d'illustrer ces propos, en accompagnement des services utilisateurs, des marchés publics adaptés sont régulièrement mis en œuvre afin d'anticiper les problématiques bâtimentaires et réaliser des économies et limiter nos émissions de gaz à effets de serre. De plus, une étude bâtimenaire et énergétique du patrimoine de la CCVE est prévue en 2025.

Etude énergétique.

Dans le cadre de la transition énergétique, une étude bâtimenaire et énergétique du patrimoine de la CCVE est prévue en 2025.

Éco Énergie Tertiaire (EET) est une obligation réglementaire qui engage tous les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue du décret tertiaire (article 175 de la loi Élan), elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Une réglementation progressive : Éco Énergie Tertiaire impose la réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010).

Les leviers d'action :

- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment via des travaux sur son enveloppe : isolation, menuiserie, protection solaire, etc.
- Installation d'équipements performants (chauffage, eau chaude, éclairage, etc.) et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements.
- Optimisation de l'exploitation des équipements : contrat d'exploitation avec objectif de résultat, suivi de la gestion active des équipements, etc.
- Adaptation des locaux à un usage économe en énergie : adaptation de l'éclairage au poste de travail, extinction automatique de l'éclairage et des postes après fermeture, etc.
- Incitation des occupants à adopter un comportement écoresponsable : réduction du stockage de données informatiques, extinction des équipements, etc.

Calendrier réglementaire

- 23 juillet 2019 : publication du décret tertiaire créant Éco Énergie Tertiaire
- 1er octobre 2019 : entrée en vigueur d'Éco Énergie Tertiaire
- 30 septembre 2022 : 1re échéance de remontée des données de consommation 2020 et 2021 sur OPERAT et déclaration de l'année de référence
- 31 décembre 2022* : tolérance accordée pour effectuer les premières remontées de données de consommation 2020 et 2021 sur OPERAT et déclaration de l'année de référence
- Fin 2024 : analyse détaillée des données 2020-2023
- Fin 2031 : vérification de l'atteinte des objectifs de la 1re décennie

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20250219-02-2025-DE Date de réception préfecture : 19/02/2025

Voirie, espaces extérieurs et petits équipements

Le budget de fonctionnement des services techniques est stable.

Flotte automobile

Le coût de la flotte automobile est augmentation due aux prix du nouveau marché des véhicules et la location de 3 véhicules supplémentaires : Service transport pour renforcer les contrôles de terrain, Services techniques et un véhicule mutualisé interservices pour les transports de matériels mobilisés lors des manifestations.

La CCVE opte aussi pour des véhicules propres : Les véhicules dits « propres » étant plus coûteux que les véhicules roulant aux carburants traditionnels.

a. Aires d'accueil des gens du voyage

AIRES DES GENS DU VOYAGE (Ballancourt, Itteville, Mennecey)	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses liées au fonctionnement des 3 AGV : fluides, gestion, entretien, redevances REOMi, téléphonie	239,9 K€	284,2 K€	283,2 K€	290,0 K€	2%
AGV Ballancourt	61,0 K€	75,2 K€	72,3 K€	76,5 K€	2%
AGV Itteville	55,8 K€	68,0 K€	70,1 K€	71,2 K€	5%
AGV Mennecey	118,3 K€	134,8 K€	136,8 K€	136,9 K€	2%
Autres dépenses : télégestion, remboursement du prêt bancaire, annulation de titre...	4,8 K€	6,3 K€	4,0 K€	5,5 K€	-12%
Recettes	123,0 K€	106,5 K€	121,9 K€	84,0 K€	-21%
AGV Ballancourt	27,1 K€	23,0 K€	34,3 K€	16,5 K€	-28%
AGV Itteville	31,2 K€	26,0 K€	27,3 K€	23,0 K€	-12%
AGV Mennecey	64,8 K€	57,5 K€	60,3 K€	44,5 K€	-23%

* Hors charges de personnel

Les dépenses au titre des aires d'accueil des gens du voyage concernent les fluides (eau, électricité), la gestion externalisée des 3 aires, la redevance d'ordure ménagère, le contrôle périodique des installations, les coûts de téléphonie ainsi que l'entretien ponctuel des aires.

Pour 2025, il est prévu une augmentation des coûts afin de tenir compte du renouvellement du marché de gestion des trois aires d'accueil des gens du voyage ainsi que de la hausse des coûts de l'électricité.

Les recettes de fonctionnement du budget des services techniques restent stables par rapport aux années précédentes, prenant en compte une légère hausse des recettes liées aux places et fluides. Les recettes ALT2 de la CAF restent stables par rapport à 2024. Pour rappel, ces dernières sont dépendantes du taux de fréquentation des aires d'accueils des gens du voyage.

Ballancourt : Le budget « dépenses » reste stable avec un taux d'occupation 2024 est faible à 60 %.

Itteville : Les dépenses restent stables. Le taux d'occupation est faible à 65 %.

Mennecey : Les dépenses restent stables. Le taux d'occupation en 2024 est à 84,24 %

Les recettes des aires d'accueil ont été calculées avec prudence en fonction des taux d'occupation 2024.

b. Déchets Ménagers

DECHETS MENAGERS - TEOM (taxe affectée)	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	226,3 K€	218,5 K€	228,6 K€	226,3 K€	4%
Recettes	245,0 K€	218,5 K€	216,3 K€	226,3 K€	4%

* Hors charges de personnel

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Le taux d'imposition de la TEOM est fixé en fonction des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets pour la commune de Leudeville et appelées par le SIREDOM.

DECHETS MENAGERS	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses : subvention exceptionnelle au budget annexe...	389,7 K€	57,0 K€	42,0 K€	49,7 K€	-13%
Recettes : réintégration des frais au budget annexe	49,9 K€	90,0 K€	0,0 K€	30,0 K€	-67%

* Hors charges de personnel

Le budget principal sera crédité par le budget annexe de la refacturation de quote-part des dépenses de fonctionnement qu'il supporte directement. Ce remboursement fera l'objet d'une délibération en fin d'année, en fonction du consommé 2025.

Une ouverture de compte séparé est prévue le 1er janvier 2026.

c. Siège de la CCVE et EFS

BATIMENT - SIEGE / EFS	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	131,5 K€	94,5 K€	68,7 K€	128,0 K€	35%
Autres besoins du bâtiment : fournitures, petit équipement	59,4 K€	6,7 K€	2,8 K€	19,3 K€	187%
Fonctionnement du bâtiment : fluides, maintenance/entretien du bâtiment et des	72,1 K€	86,8 K€	65,9 K€	106,7 K€	23%
Fluides, ordures ménagères, taxe sur les bureaux	53,9 K€	62,5 K€	47,4 K€	60,3 K€	-4%
Internet et téléphonie	1,3 K€	1,3 K€	0,6 K€	1,0 K€	-23%
Maintenance du bâtiment et des équipements	7,7 K€	13,0 K€	13,9 K€	35,4 K€	173%
Entretien du bâtiment	9,1 K€	11,0 K€	4,0 K€	12,0 K€	9%

* Hors charges de personnel

Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) sont en augmentation en prévision des indices de révisions à la hausse.

La hausse de la maintenance du bâtiment et des équipements est due au transfert du service de nettoyage des bâtiments du service « ressources » au service « patrimoine » mais n'impacte pas le budget général. Mis à part les hausses des indices de révision, la maintenance reste stable.

La prévision de l'entretien est en légère baisse.

d. Services techniques hors équipements

SERVICES TECHNIQUES (hors équipements)	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	88,3 K€	153,3 K€	93,8 K€	205,3 K€	34%
Voirie : entretien des espaces verts, entretien et réparations diverses, radar pédagogique, convention voirie communautaires...	11,2 K€	37,0 K€	20,3 K€	38,1 K€	3%
Flotte automobile : location, entretien, réparations, carburant, ...	74,0 K€	94,5 K€	65,0 K€	159,5 K€	69%
Autre : petits équipements ponctuels, vêtements, scotisation au SIGIEF, ...	3,2 K€	21,8 K€	8,5 K€	7,7 K€	-65%

* Hors charges de personnel

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

6) Fonctions support

a. La communication institutionnelle et les cérémonies

SUPPORT - COMMUNICATION	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	99,0 K€	124,1 K€	114,4 K€	131,6 K€	6%

* Hors charges de personnel

Le budget 2025 du Service Communication se décline en deux grands axes.

Les supports de communication dits « généraux ».

Le premier concerne les supports de communication dits « généraux ». Cela recouvre l'impression et la distribution des supports qui concernent l'ensemble des services de la CCVE ainsi que, parfois, leur réalisation par l'agence de communication Emendo, dans le cadre de son marché. Ces supports de communication, parmi lesquels on retrouve Val d'Essonne Infos, Val'Idées, Entre Nous, la plaquette institutionnelle et le Rapport d'Activités, servent à informer les publics sur les projets structurants et événements marquants du territoire.

Par ailleurs, le service communication met en œuvre une stratégie de communication presse afin de faire rayonner le territoire et de positionner ses projets structurants dans le paysage local et régional. Le budget de communication générale reflète enfin l'organisation de manifestations et événements institutionnels visant à la mise en valeur des projets menés par la collectivité (inaugurations, cérémonie des vœux...).

Relai d'événements et temps forts.

Le second axe du budget communication est consacré au relai d'événements et temps forts par le biais d'affiches et de flyers notamment, spécifiques à chaque service de la CCVE (Aide à domicile, Conservatoire, Culture, Sports, Développement durable et agriculture, EFS, égalité femmes-hommes, Santé, Transports et mobilité, Tourisme) mais également dans le cas de projets transversaux comme le FestiVal d'Essonne par exemple, dont les montants sont alors répercutés directement dans les politiques publiques correspondantes.

b. Systèmes d'information

SUPPORT - DSI	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	49,3 K€	64,7 K€	66,3 K€	91,6 K€	42%
Informatique :	32,5 K€	44,8 K€	48,7 K€	66,0 K€	47%
Téléphonie :	7,3 K€	9,9 K€	9,1 K€	15,5 K€	57%
Imprimantes :	9,5 K€	10,0 K€	8,5 K€	10,1 K€	1%
Recettes	85,5 K€	104,3 K€	104,3 K€	121,2 K€	16%

* Hors charges de personnel

Le budget de fonctionnement, sera renforcé et conforme à la transformation numérique opérée dans le secteur de l'informatique et de la vidéoprotection. Celui-ci prendra en compte les coûts afférents aux déploiements des fibres dans les bâtiments publics mais aussi de la maintenance curative sur l'ensemble des dispositifs de vidéoprotection mis en place ces 2 dernières années.

L'année 2025 sera marquée par une transition numérique écoresponsable, avec la mise en avant de la stratégie numérique responsable coconstruite avec les agents et élus, déjà largement adoptée par les services de l'EPCI. Cette dynamique repose notamment sur la charte des usages numériques attentifs et responsables, adoptée en fin d'année 2024.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

En 2025, la cybersécurité restera une priorité majeure, avec une amélioration continue des outils et des pratiques au sein de l'EPCI mais aussi le maintien d'un volet essentiel, la sensibilisation accrue des agents, des élus et des habitants aux cybermenaces.

d. Administration générale et moyens généraux

SUPPORT - ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	115,1 K€	143,5 K€	146,9 K€	77,0 K€	-46%
Dépenses liées aux fournitures administratives	15,2 K€	17,0 K€	17,9 K€	17,7 K€	4%
Abonnement et cotisations	19,4 K€	21,2 K€	20,1 K€	21,2 K€	0%
Nettoyage des locaux	45,1 K€	65,4 K€	74,6 K€	0,0 K€	-100%
Applications métiers lié à la dématérialisation de l'Administration Générale	17,6 K€	18,4 K€	16,4 K€	16,0 K€	-13%
Autre (redevances, taxes, fournitures de petits équipements)	17,8 K€	21,5 K€	17,8 K€	22,1 K€	3%
Recettes	1,1 K€	0,3 K€	0,0 K€	0,3 K€	

* Hors charges de personnel

Une diminution significative est constatée en raison du marché de nettoyage affecté à la politique publique des bâtiments de la CCVE.

e. Affaires juridiques

SUPPORT - AFFAIRES JURIDIQUES	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	99,5 K€	140,5 K€	133,9 K€	186,3 K€	33%
Fonctionnement du service : logiciel, annonces et insertions	11,0 K€	17,4 K€	18,0 K€	29,1 K€	68%
Assurances :	39,5 K€	47,6 K€	45,0 K€	53,8 K€	13%
Honoraires / Etudes :	19,7 K€	42,0 K€	36,4 K€	65,0 K€	55%
Contrat SVP :	29,4 K€	33,6 K€	34,4 K€	38,4 K€	14%
Recettes	23,2 K€	27,6 K€	25,8 K€	30,0 K€	9%

* Hors charges de personnel

Il est prévu notamment pour le budget 2025 :

- Une hausse des assurances compte tenu de l'élargissement du patrimoine communautaire ;
- Une augmentation des prestations du contrat SVP pour les communes (faisant l'objet d'une refacturation aux communes)
- Une hausse du budget alloué aux études juridiques et contentieux.

f. Finances

SUPPORT - FINANCE	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses : logiciels, écritures comptables de régularisation, accompagnement sur des dossiers spécifiques	26,0 K€	43,5 K€	148,8 K€	85,7 K€	97%
Recettes : écritures comptables de régularisation	510,5 K€	0,0 K€	162,0 K€	0,0 K€	

* Hors charges de personnel

Dans le cadre de l'amélioration constante de la qualité comptable et financière, le service des finances va déployer en 2025 des actions orientées par une cartographie des risques finances de la CCVE et ce afin de poursuivre le contrôle interne financier.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

7) Les Ressources Humaines

SUPPORT - RESSOURCES HUMAINES	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	381,0 K€	458,4 K€	472,6 K€	549,9 K€	20%
Formations et déplacements	56,2 K€	83,9 K€	76,1 K€	83,7 K€	0%
Frais liés aux embauches et recrutements, personnel	61,9 K€	82,9 K€	-57,8 K€	94,2 K€	14%
Tickets restaurants	111,6 K€	130,1 K€	105,0 K€	130,0 K€	0%
Cotisations	130,4 K€	144,3 K€	331,2 K€	222,8 K€	54%
Elus	12,2 K€	13,2 K€	13,9 K€	15,0 K€	14%
Autre : abonnements, taxes	8,6 K€	4,0 K€	4,3 K€	4,2 K€	5%
Recettes : remboursement part salariale tickets restaurant, indemnités journalières	168,3 K€	116,5 K€	321,2 K€	125,0 K€	7%

* Hors charges de personnel

REMUNERATIONS	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	Orientation BP 2025	Evol. BP 2024 / 2025
Dépenses	4 533,5 K€	5 106,2 K€	4 657,5 K€	5 220,2 K€	2%
Rémunération du personnel	4 257,7 K€	4 841,2 K€	4 374,9 K€	4 937,6 K€	2%
Rémunération des élus	275,8 K€	265,0 K€	282,6 K€	282,6 K€	7%
Recettes	14,3 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	

L'évolution des compétences et des projets gérés par la CCVE s'inscrit dans une gestion dynamique des effectifs et des métiers et nécessite de veiller à la meilleure adéquation possible des postes en fonction des ressources dont elle dispose et des besoins des usagers. Dans ce cadre, un travail est mené afin d'anticiper les vacances de poste et proposer une stratégie adaptée pour les pourvoir. Cela se traduit, notamment par la recherche du meilleur équilibre entre l'accès aux ressources internes (mobilité interne, reclassement) et le recrutement externe très concurrentiel.

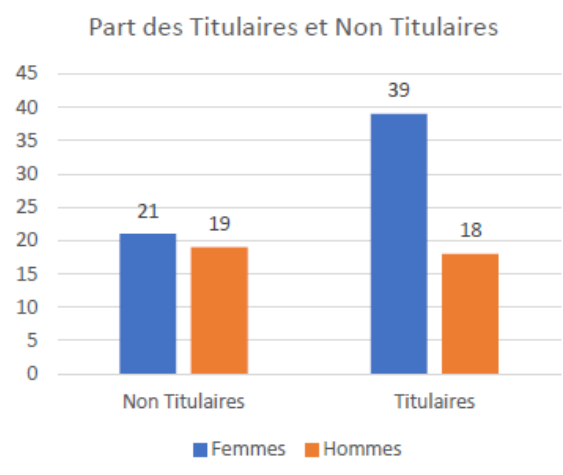
En 2025 la CCVE procédera à l'attribution d'une participation à l'amicale du personnel de la CCVE instaurée cette même année, sous réserve de la date effective de création de l'Amicale et de la programmation.

L'amicale du personnel permettra le renforcement de la cohésion et de l'esprit d'équipe, l'amélioration du bien-être des agents, l'attractivité et fidélisation des agents.

Les effectifs :

Au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes du Val d'Essonne emploie au total 97 agents (hors Elus, et Régisseurs externes) parmi lesquels 60 femmes et 37 Hommes répartis :

- Apprentis : 3 apprentis
- Non Titulaires : 37 agents
- Titulaires : 57 agents



Mouvements du Personnel au cours de l'année 2024 :

Au cours de l'année 2024, 51 mouvements de personnel ont eu lieu répartis de la manière suivantes :

27 Arrivées :

- 17 Femmes :
 - 2 Aides à Domicile
 - 1 Auxiliaire de Vie
 - 1 Assistante Administrative Technique et Financière
 - 5 Renforts Saisonnier
 - 1 Directrice Cadre de Vie
 - 1 Manager de Commerce
 - 1 Apprentie Communication
 - 1 Conseillère EFS
 - 1 Chargée de mission Urbanisme Habitat
 - 1 Gestionnaire Sociale – Administrative et Financière
 - 1 Assistante Administrative – Service RH
 - 1 Agent d'Animation et Accueil Médiathèque

- 10 Hommes :
 - 1 Administrateur Systèmes-Réseaux
 - 1 Apprenti DMSI
 - 1 Assistant de Gestion Comptable (Remplacement)
 - 1 Instructeur du Droit des Sols
 - 1 Collaborateur de Cabinet
 - 2 Renforts Saisonnier
 - 1 Agent Accueil-Chargé des Collections en Médiathèque
 - 2 Agents d'Entretien Technique et accueil d'Equipement Sportif

24 Départs :

- 17 Femmes :
 - 1 Chargée de Commande Publique
 - 1 Chargée Entrepreneuriat et Attractivité Economique
 - 1 Auxiliaire de Vie
 - 2 Aides à domicile
 - 1 Gestionnaire Sociale – Administrative et Financière
 - 1 Assistante Administrative – Service RH

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

- 1 Directrice Générale Adjointe
- 4 Renforts saisonnier
- 1 Conseillère EFS
- 1 Manager de Commerce
- 1 Chargée de Mission Agriculture
- 1 Chargée de Projet Culturel
- 1 Chargée de CRTE

▪ 7 Hommes :

- 1 Directeur Cadre de Vie
- 1 Agent d'Entretien Technique et Accueil d'Equipement Sportif
- 2 Renforts saisonnier
- 1 Responsable Service Culturel
- 1 Apprenti DMSI
- 1 Assistant de Gestion Comptable (Remplacement

Apprentissage-Stagiaires :

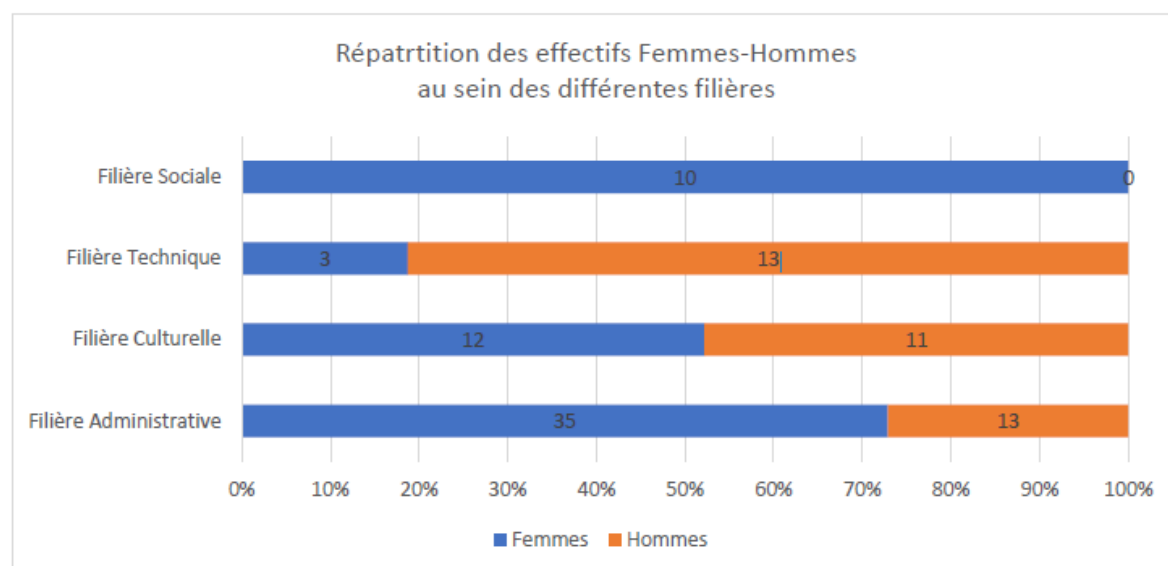
La Communauté de Communes a accueilli au cours de l'année 2024, 4 apprentis et 3 stagiaires-école.

Filières :

L'effectif de la Communauté de Commune est réparti entre 4 filières, qui sont :

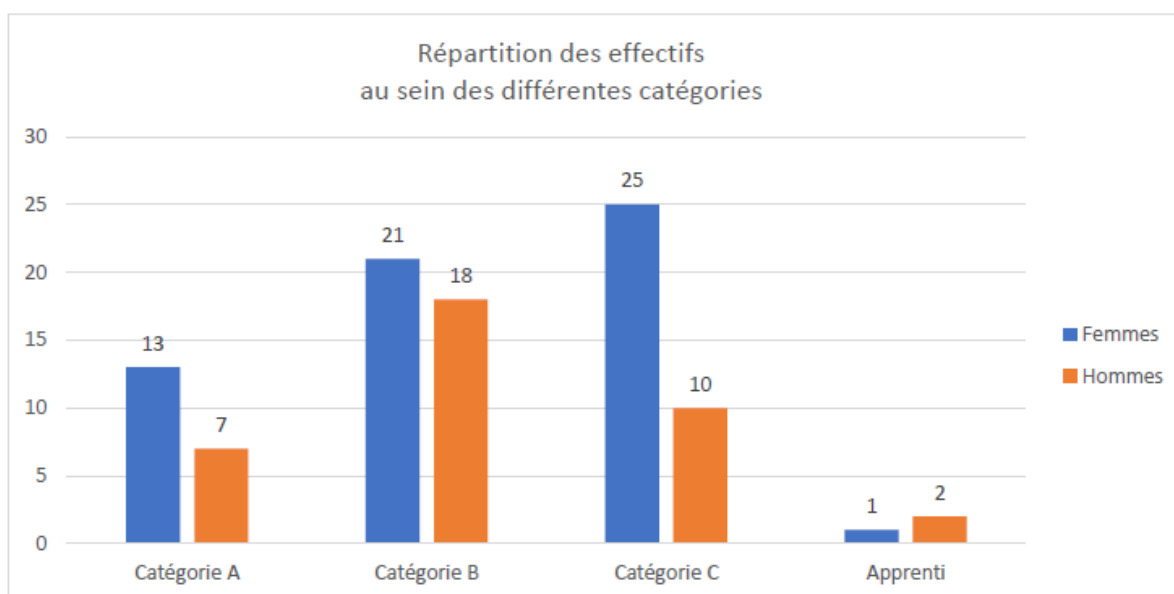
- La filière administrative
- La filière Technique
- La filière culturelle
- La filière sociale

La filière sociale est exclusivement représentée par des femmes, tandis que la filière technique est représentée à plus de 80% par les hommes.



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

• Catégories :



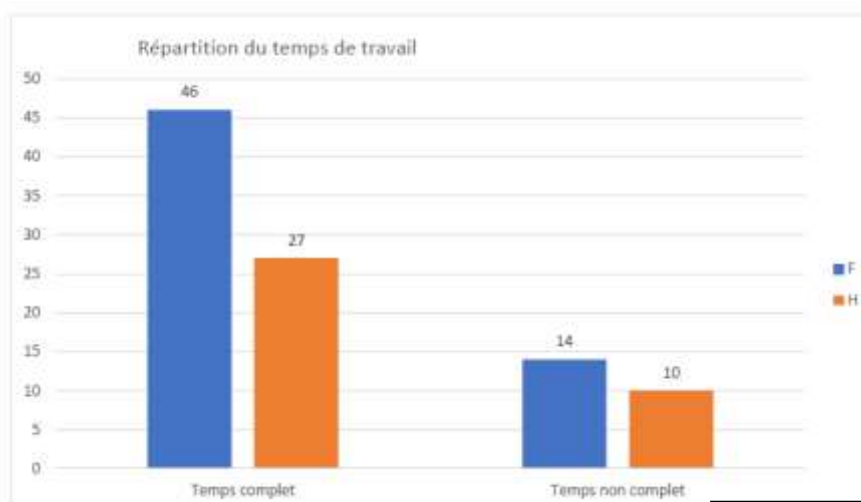
Le Temps de travail

Les agents réalisent 1 607h par an dans le cadre du choix d'un cycle de travail mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022 parmi ces 3 possibilités :

- A 35heures, avec 25 jours de congés annuels
- A 37heures, avec 25 jours de congés annuels et 12 jours de RTT
- A 39heures, avec 25 jours de congés annuels et 23 jours de RTT
- A 40heures, avec 25 jours de congés annuels et 28 jours de RTT

L'ensemble des agents est invité à choisir parmi ces différentes propositions, en concertation avec son supérieur hiérarchique (Directeur ou Responsable) dans le cadre de l'organisation et de la continuité du service d'affectation.

Les enseignants artistiques du conservatoire et les agents annualisés ne sont pas concernés par ces cycles de travail.



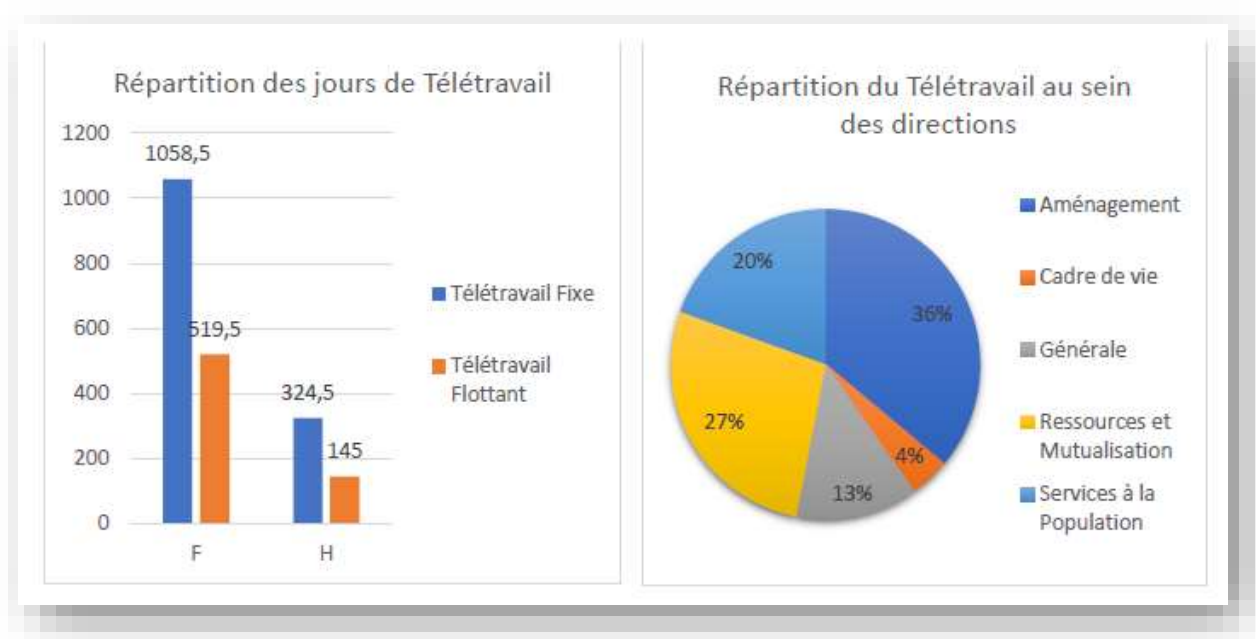
Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Les temps de travail non complet sont principalement présents dans les filières sociales et culturelles.

Télétravail :

La collectivité propose aux agents ce nouveau mode d'organisation du travail afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Une meilleure articulation entre la sphère professionnelle et privée
- Une diminution des déplacements entre le domicile et le lieu de travail permettant de limiter l'impact environnemental ainsi que l'impact sur les agents (fatigue, stress, risque routier...)
- Une amélioration de la qualité de vie au travail des agents
- Une meilleure attractivité de l'établissement (recrutement et fidélisation)
- Une gestion facilitée de la surface immobilière



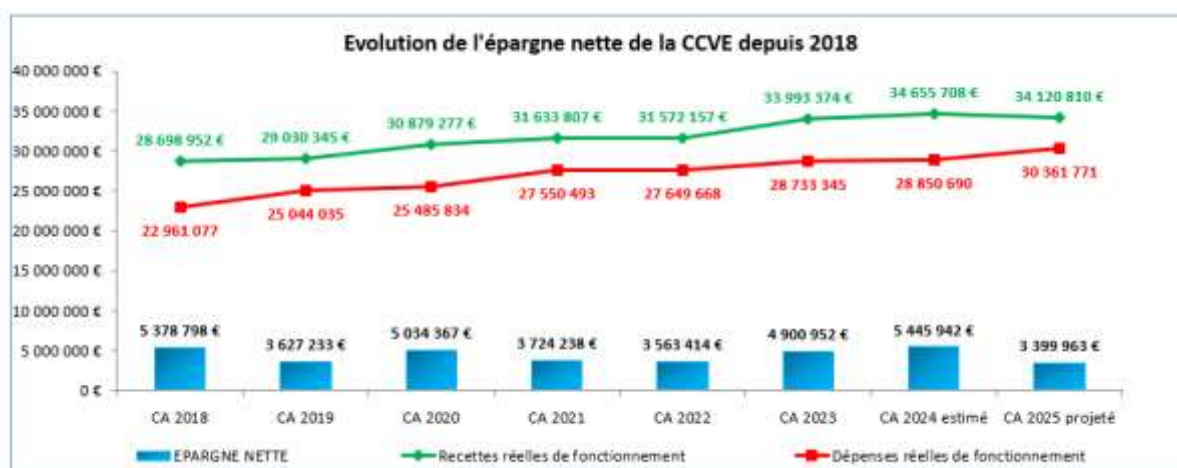
Avantages en nature

Il est précisé, l'attribution d'un logement de fonction à un gardien situé à la Halle des sports Assia El'Hannouni de Champcueil. Ce logement est mis à disposition pour faciliter l'exercice de ses missions, et remplir ses obligations professionnelles tout en étant logé à proximité des équipements sportifs.

IV. EVOLUTION ET MAITRISE DE LA DETTE

Projection des principaux ratios :

Les propositions budgétaires présentées sont conformes à la note de cadrage remise à l'ensemble des services :



EVOLUTION DES SOLLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	CA 2025 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	28 698 952 €	29 030 345 €	30 879 277 €	31 633 807 €	31 572 157 €	33 993 374 €	34 655 708 €	34 120 810 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 961 077 €	25 044 035 €	25 485 834 €	27 550 493 €	27 649 668 €	28 733 345 €	28 850 690 €	30 361 771 €
dont 66111 - Intérêts de la dette	113 548 €	107 622 €	101 695 €	95 769 €	89 843 €	83 917 €	77 990 €	70 258 €
EPARGNE DE GESTION	5 851 422 €	4 093 931 €	5 495 139 €	4 179 083 €	4 012 333 €	5 343 045 €	5 883 008 €	3 829 297 €
taux d'épargne de gestion	20,4%	14,1%	17,8%	13,2%	12,7%	15,7%	17,0%	11,2%

AUTOFINANCEMENT NET	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	CA 2025 projeté
66111 - Intérêts	113 548 €	107 622 €	101 695 €	95 769 €	89 843 €	83 917 €	77 990 €	70 258 €
1641 - Remboursement capital de la dette	359 076 €	359 077 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €
ANNUITE DE LA DETTE	472 624 €	466 699 €	460 771 €	454 845 €	448 919 €	442 993 €	437 066 €	429 334 €
charge de la dette (%)	1,65%	1,61%	1,49%	1,44%	1,42%	1,30%	1,26%	1,26%
EPARGNE BRUTE	5 737 874 €	3 986 310 €	5 393 443 €	4 083 314 €	3 922 490 €	5 260 028 €	5 805 018 €	3 759 039 €
taux d'épargne brute (%)	19,99%	13,73%	17,47%	12,91%	12,42%	15,47%	16,41%	11,02%
EPARGNE NETTE	5 378 798 €	3 627 233 €	5 034 367 €	3 724 238 €	3 563 414 €	4 900 952 €	5 445 942 €	3 399 963 €
taux d'épargne nette (%)	18,74%	12,49%	16,30%	11,77%	11,29%	14,42%	15,71%	9,96%

Evolution de la dette :

Les dispositions nouvelles de la loi NOTRe consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans l'article L.2312-1 du CGCT. La loi prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10.000 habitants. Elle offre ainsi une opportunité pour ces collectivités, de faire un point complet sur leur endettement.

Le dernier emprunt contracté par la communauté de communes du Val d'Essonne remonte à 2017 pour le financement de l'équipement communautaire Aquastade.

L'encours de dette est composé de 2 emprunts auprès de la Caisse d'Epargne et se décline comme suit :

- En 2010, afin de financer l'aire d'accueil des gens du voyage de Ballancourt sur Essonne

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Organisme prêteur : Caisse d'Epargne
Montant initial de l'emprunt : 187 500 €
Durée de l'emprunt : 19 ans et 2 mois
Taux d'intérêt applicable : 3,98%
Type d'amortissement : constant

- En 2017, afin de financer la réhabilitation de l'Aquastade

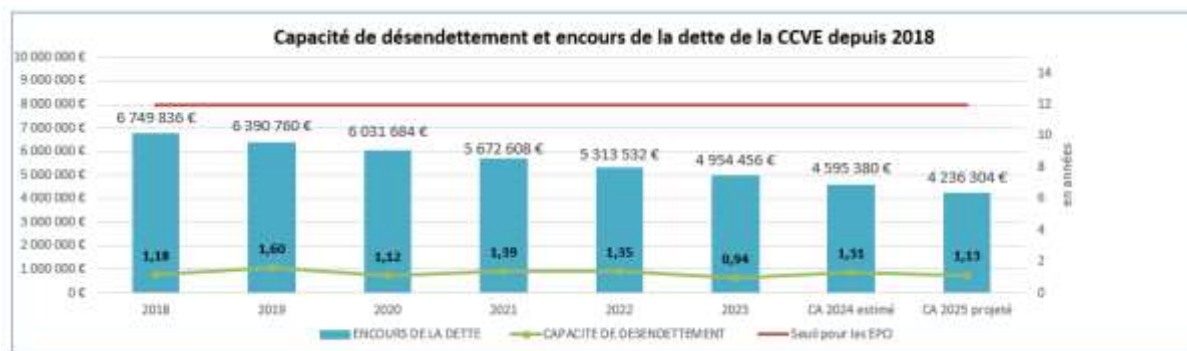
Organisme prêteur : Caisse d'Epargne
Montant initial de l'emprunt : **7 000 000 €**
Durée de l'emprunt : 20 ans
Taux d'intérêt applicable : 1,59 %
Type d'amortissement : constant

La capacité de désendettement, ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement pour une collectivité, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la collectivité pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Le seuil maximal pour les communes et EPCI est établi à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Le seuil d'alerte se situe à 10 ans. Cependant, le ratio de désendettement peut vite être dégradé du fait d'une CAF faible (Capital restant dû > autofinancement). Le recours à l'emprunt doit donc être mesuré.

La capacité de désendettement de la CCVE reste bas, avec une estimation à 1,31 années pour 2025 :

CAPACITE DE DESENDETEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé	CA 2025 projeté
ENCOURS DE LA DETTE	6 749 836 €	6 390 760 €	6 031 684 €	5 672 608 €	5 313 532 €	4 954 456 €	4 595 380 €	4 236 304 €
EPARGNE BRUTE	5 737 874 €	3 986 310 €	5 393 443 €	4 083 314 €	3 922 490 €	5 200 028 €	3 500 832 €	3 759 039 €
CAPACITE DE DESENDETEMENT	1,18	1,60	1,12	1,39	1,35	0,94	1,31	1,13
Seuil pour les EPCI	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00



Le ratio de désendettement est maîtrisé. La Capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement permet le financement du plan pluriannuel d'investissement de la collectivité. Ainsi, il n'est pas prévu cette année d'avoir recours à l'emprunt.

EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Total	9 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €

EVOLUTION DES INTERETS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	4 695,90 €	4 334,68 €	3 973,46 €	3 612,24 €	3 251,01 €	2 889,79 €	2 528,57 €	2 167,34 €	1 806,12 €	1 444,90 €	1 083,67 €	722,45 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	109 213,13 €	103 648,13 €	98 083,13 €	92 518,13 €	86 953,13 €	81 388,13 €	75 823,13 €	70 258,13 €	64 693,13 €	59 128,13 €	53 563,13 €
Total	4 695,90 €	113 547,81 €	107 621,59 €	101 695,37 €	95 769,14 €	89 842,92 €	83 916,70 €	77 990,47 €	72 064,25 €	66 138,03 €	60 211,80 €	54 285,58 €

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	108 911,60 €	99 835,64 €	90 759,68 €	81 683,72 €	72 607,76 €	63 531,80 €	54 455,84 €	45 379,88 €	36 303,92 €	27 227,96 €	18 152,00 €	9 076,04 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	7 000 000,00 €	6 650 000,00 €	6 300 000,00 €	5 950 000,00 €	5 600 000,00 €	5 250 000,00 €	4 900 000,00 €	4 550 000,00 €	4 200 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 150 000,00 €
Total	7 108 911,60 €	6 749 835,64 €	6 390 759,68 €	6 031 683,72 €	5 672 607,76 €	5 313 531,80 €	4 954 455,84 €	4 595 379,88 €	4 236 303,92 €	3 877 227,96 €	3 518 152,00 €	3 159 076,04 €

EVOLUTION DES ANNUITES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	13 771,86 €	13 410,64 €	13 049,42 €	12 688,20 €	12 326,97 €	11 965,75 €	11 604,53 €	11 243,30 €	10 882,08 €	10 520,86 €	10 159,63 €	9 798,41 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	459 213,13 €	453 648,13 €	448 083,13 €	442 518,13 €	436 953,13 €	431 388,13 €	425 823,13 €	420 258,13 €	414 693,13 €	409 128,13 €	403 563,13 €
Total	13 771,86 €	472 623,77 €	466 697,55 €	460 771,33 €	454 845,10 €	448 918,88 €	442 992,66 €	437 066,43 €	431 140,21 €	425 213,99 €	419 287,76 €	413 361,54 €

V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

8) Fonds de concours

La CCVE dispose de plusieurs fonds de concours qui sont reconduits sur 2025 pour accompagner les communes dans des :

- **Projets à rayonnement communal pour les communes de moins de 3 000 habitants** afin d'encourager et d'accompagner les communes dans le développement des projets en matière d'investissements communaux visant à maintenir ou développer la qualité du service public, le niveau de service rendu à la population, à améliorer le cadre de vie de ses habitants ou l'attractivité de la commune y compris dans le domaine touristique.
- **Projets communaux structurants à rayonnement intercommunal** afin d'encourager et d'accompagner les communes dans le développement des projets en matière d'investissements présentant un intérêt communautaire.
- **Santé** visant à maintenir l'offre de soins sur le territoire, pour garantir une cohérence territoriale du maillage de ladite offre et donner un cadre à l'intervention communautaire.
- **Petit Patrimoine Touristique**, qui permet d'accompagner financièrement les communes du territoire dans leur projets de restauration, de réhabilitation ou de mise en place de signalétique pour le petit patrimoine.
- **Développement durable**, afin d'accompagner les communes dans la transition énergétique et écologique, de les encourager dans l'émergence de projets innovants et de renforcer l'identité durable du Val d'Essonne.
- **Equipements sportifs à rayonnement communautaire**, afin d'accompagner les communes dans leurs investissements sportifs présentant un intérêt communautaire.

Au-delà de ces fonds de concours existants, la CCVE souhaite mettre en place des fonds de concours supplémentaires :

- Dans le cadre de l'accompagnement des communes pour la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables.

9) Principaux projets à venir en 2025

a. Aménagement du territoire

La Regualification des entrées de villes (Baulne, Cerny, Itteville, La Ferté Alais)

Ce programme vise à améliorer la sécurité et l'accessibilité au site de la gare, par les différents modes de déplacements doux et motorisés et valoriser l'entrée touristique du site et ses alentours (plateau de l'Ardenay, aérodrome Salis, vallée de l'Essonne, Sablière du Tertre, Ferme pédagogique, richesse patrimoniale...).

Les objectifs de ce projet permettront ainsi :

- D'aménager le réseau viaire pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic routier ;
- De valoriser l'entrée du pôle touristique de l'Ardenay prenant en compte le développement touristique et économique futur du site ;

- D'augmenter l'attractivité du site en offrant un lieu accessible à tous comprenant la mise aux normes PMR de 2 arrêts de bus ;
- D'aménager et renforcer les liaisons piétonnes vers la gare de la commune de La Ferté-Alais ;
- De renforcer la trame verte existante en assurant la continuité des pistes cyclables dans le cadre des préconisations du CEREMA ;
- D'aménager une traversée piétonne au niveau du pont enjambant la rivière ;
- De valoriser des aménagements paysagers par l'enfouissement des réseaux MT et la rénovation de l'éclairage public.

Ce projet sera réalisé dans le cadre d'une démarche environnementale comprenant notamment :

- Une gestion des eaux pluviales dans l'emprise du projet par l'utilisation notamment de matériau perméable et de création de noues d'infiltration ;
- Une gestion au plus juste de l'éclairage public par la mise en œuvre de peinture lumineuse sur une partie des liaisons cyclables, et de candélabre à LED à abaissement de puissance.

La finalisation des études pour ce projet a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés en 2023 (CD91, Communes, SIARCE, Agriculteurs, PNRGF, Cabinet d'étude ITER) et d'une réunion publique en janvier 2024 en présence du groupement Urbaine des Travaux / Terideal et du cabinet de paysage AEI, Citéos, SICAE.

Point d'étape :

Les travaux sont en cours et doivent être finalisés au printemps 2025.

Zones d'activités économiques :

Une étude de requalification et étude des usages de la ZAE de la Croix Boissée à Vert-le-Grand est prévue en 2025-2026. Des réparations de toitures et chéneaux ont été réalisés à hauteur de 76 000 €. Cette zone d'intérêt communautaire, entrant dans la catégorie des ZAE locales dans l'armature du SCOT-PCAET en cours d'élaboration de la CCVE, est l'unique zone d'activité pour laquelle la CCVE a la gestion directe du bâti. L'étude vise à établir un diagnostic complet des bâtiments, élaborer un scénario de requalification et une programmation pluriannuelle des travaux à réaliser. La programmation s'appuiera sur les résultats de l'audit technique qui a été réalisé en 2020.

Gare routière Lycée Alexandre Denis – Cerny

Ce programme vise à répondre aux besoins de transport en commun des élèves du Lycée Alexandre Denis (progression des effectifs et capacité d'accueil de l'établissement doublée en trois ans).

Les objectifs du programme sont de sécuriser et gérer :

- Les flux des voyageurs des bus arrivant ou partant du lycée ;
- Le dépose-minute des élèves ;
- Les déplacements doux à destination du lycée ;
- L'accès au futur parc de stationnement des véhicules légers des enseignants, du personnel du lycée et des élèves ;
- L'accès Poids lourds au Lycée dans le cadre des activités dispensées.

Historique du projet :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'étude Degouy en date du 21 septembre 2021. La phase d'études préliminaires de Diagnostic Faisabilité a été présentée aux différents interlocuteurs concernés (Provisoire du Lycée, CD91, RIF, IDFM et commune). De nombreux échanges ont permis d'avoir une validation des aménagements à réaliser pas IDFM.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec la RIF, maître d'ouvrage sur l'agrandissement du lycée afin que l'entrée du parking VL réservés au lycée puisse être effectuée par la rue des 2 Parcs, et qu'une entrée

piétonne des lycéens arrivant par les transports scolaires puissent être réalisée depuis la présente gare routière. Un accord de principe sur les 2 solutions précitées a été formulé mais doit être encore confirmé par courrier par la RIF.

La finalisation des études géotechniques comprenant la recherche de cavités éventuelles a été réalisée. Les conclusions de ces sondages nécessitent des investigations complémentaires, des zones d'anomalies ayant été détectées sur l'emprise du projet nécessitant des travaux potentiels de renforcement de sol. Une consultation dans ce cadre a été lancée au mois de novembre 2023.

Le sol de l'emprise sur lequel doit être réalisée la gare routière est en effet de très mauvaise qualité, avec l'existence de décompression et de cavités. Des études complémentaires dans le cadre de la phase AVP sont nécessaires et montre la nécessité de traiter les sous-sols avant de pouvoir réaliser les travaux de surfaces. Les premiers chiffrages qui restent à confirmer à ce stade s'élèvent entre 700 et 1 500 k€HT.

Calendrier :

En cours de définition pour l'année 2025. La reprise des études est en cours et une planification est programmée afin d'intégrer la reprise des cavités.

L'ex Base Aérienne 217 :

La CCVE est propriétaire depuis fin 2019 du site des Casernes situé sur l'ex-base aérienne 217.

Cette cession s'inscrit dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) signé le 15 mars 2012, dans lequel votre intercommunalité est aussi engagée. L'objectif était de reconvertir le site des Casernes en zone d'activité économique, afin de favoriser la mise en œuvre d'activités économiques productives et génératrices d'emplois pérennes sur cette unité foncière de 12,5 hectares située sur les communes de Leudeville et Vert-le-Grand.

La signature du CRSD s'accompagne d'une convention de Fonds de Restructuration de la Défense (FRED) comprenant des travaux inscrits pour accompagner la réalisation des projets fléchés et soutenus par une subvention spécifique.

Un mandat d'études préalables a été confié à la SPL des Territoires en 2021 en vue de la reconversion économique de cet espace de 12,5 hectares.

Puis, un maître d'œuvre a été désigné début octobre 2024 afin de réaliser la déconstruction des casernes. Le montant engagé en 2024 sera reporté en 2025 soit 44 900 € HT soit 53 880 € TTC.

Différentes étapes sont nécessaires à la bonne réalisation de ce projet notamment :

- lever les restrictions d'accès par le nord de la parcelle.
- le respect des préconisations du ministère de l'Armée.

L'estimation totale du projet est de 2 750 000 €. Cette somme comprend plusieurs éléments :

Les travaux sans les aléas de chantier

Les montants, arrêtés en phase AVP, au 13 décembre 2024, pour la déconstruction sont estimés à 1 558 555,50 € HT soit 1 870 266,60 € TTC.

Les aléas historiques

En raison de l'histoire du site (présence de bombes, fouilles archéologiques liées au CNRS, réseaux non répertoriés, etc.), il existe aussi une marge de 460 000 € TTC pour couvrir ces risques et imprévus spécifiques.

Les aléas standards et révisions du marché

Une somme de 420 000 € TTC est également ajoutée pour couvrir les aléas standard du chantier ainsi que d'éventuelles révisions du marché.

L'estimation totale, en tenant compte des risques et imprévus (qu'ils soient historiques ou standard), est de 2 750 000 € TTC.

Le plateau de l'Ardenay

Enfin, le devenir du Plateau de l'Ardenay a fait l'objet en 2020 et 2021 d'une étude réalisée par le cabinet IN EXTENSO, qui a abouti à un scénario présenté lors du Comité de pilotage en mars 2022.

En 2023, un prospect a présenté un projet touristique sur le site qui semblait correspondre aux orientations envisagées pour l'avenir du site.

La poursuite de ce projet a nécessité des crédits supplémentaires en 2023 afin d'engager des études de mise en œuvre du projet (étude réglementaire et juridique du foncier, AMO). Une subvention a été octroyée pour ce projet dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Les engagements non soldés ont été reportés en 2024. Durant l'année, le projet a fait l'objet de réajustement notamment en raison de difficultés identifiées lors des études de faisabilité : la domanialité du site.

Cependant, le caractère remarquable de ce site conduit la CCVE à maintenir la volonté de valoriser le plateau de l'Ardenay. Ainsi, il est proposé de reporter les engagements non soldés en 2025 et de poursuivre les études opérationnelles et réorientés sur les propriétés publiques.

Schéma de développement touristique du Val d'Essonne

Dans la continuité du Schéma de Développement touristique du Département de l'Essonne en cours de finalisation, afin de définir la stratégie territoriale : diagnostic, politique, axe de développements, plan d'actions. Les objectifs restent inchangés : réaliser un état des lieux actuel de l'activité touristique du territoire, créer des offres structurées et adaptées aux besoins (touristes / affaires ...) et qui répondent à l'intérêt général et à la politique de la collectivité, et communiquer par la création de supports / création de points d'information touristiques... Un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information – SADI – sera intégré à ce schéma de développement touristique, afin de mener une réflexion autour de l'accueil, l'éventuelle opportunité de créer un office de tourisme, à l'échelle du territoire.

b. Equipements et infrastructures sportives

Halle de sports – D'Huison-Longueville

A la suite de l'identification des besoins recensés dans le diagnostic sportif réalisé par le bureau d'études ISC (Ingénierie Sportive et Culturelle), il a été constaté que, le Sud-Est du territoire reste déficitaire en équipements sportifs, avec une tension sur le secteur scolaire de Guigneville-sur-Essonne.

Les sports de combat ou la danse sont bien représentés en nombre de licenciés sur le territoire, mais peu de salles spécialisées permettent d'accueillir ces disciplines. L'étude opérée pour la réalisation du gymnase de Mennecy a démontré la nécessité de création d'une salle de combat qui a été prévue au programme pour couvrir les besoins recensés. Elle complètera notamment celles déjà existantes sur le territoire (8 salles, mais non suffisantes au regard du nombre de licenciés qui avoisine les 1340, tous sports de combat confondus).

Dans le cadre du rendu de ce diagnostic, il apparaît opportun de renforcer le développement sur le territoire de salles spécialisées, notamment pour la discipline de la danse où aucune salle existante avec un parquet homologué n'est inscrite dans les différents équipements sportifs.

Une salle de danse multi usages et permettant des utilisations connexes (déclinaison pluridisciplinaire de la danse et autres activités sportives avec en partie un parquet homologué) pourrait ainsi répondre aux enjeux du diagnostic sportif, à ceux du conservatoire communautaire et également permettre l'accueil des écoles de la commune et autres associations sportives.

Le conservatoire ne peut répondre depuis quelques années au déploiement de l'enseignement de la danse, outre celle de la danse contemporaine déjà pratiquée dans les locaux du conservatoire situé à Ballancourt-sur-Essonne, compte tenu de l'absence de salle homologuée permettant de dispenser cet enseignement (danse classique avec des demandes formulées à chaque nouvelle saison et/ou la création d'un cours de Hip Hop).

La création d'un tel équipement permettrait de poursuivre la délocalisation et la création de nouvelles disciplines enseignées par le conservatoire, dans la volonté d'accueillir de nouveaux publics en favorisant la proximité géographique des cours.

Elle répondrait aux besoins identifiés en équipement public d'intérêt communautaire, conforme aux statuts actuels de la CCVE.

Point d'étape :

La rédaction du programme de l'opération est finalisée en collaboration avec la commune.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné afin d'accompagner la communauté de communes au lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

Au vu des montant à prévoir par la CCVE pour ce programme, l'achat du foncier à l'euro symbolique est en cours.

Calendrier prévisionnel :

Le concours de maîtrise d'œuvre est prévu en 2025.

Le démarrage des travaux est prévu fin 2026 en fonction des études complémentaires à conduire dans le cadre de la mise au point avec le maître d'œuvre et le dépôt du permis de construire.

Ouverture au public : 2ème semestre 2028

Gymnase Nikola Karabatic à Mennecey :

Une année complète de fonctionnement est prévue avec les différents contrats mis en place. Jusqu'en septembre 2025, le bâtiment est dans la phase de garantie de parfait achèvement. Certaines dépenses de réparation ne sont pas prises en compte dans le budget puisque les entreprises doivent le parfait achèvement. Elles seront intégrées en 2026.

Un montant de 23 000 euros est prévu pour l'installation d'un revêtement de sol adapté et sécurisé dans la salle de sport de combat, afin de permettre la pratique de diverses disciplines nécessitant une meilleure adhérence. En effet, l'ouverture du gymnase a permis le développement de nouvelles activités, telles que le MMA, au sein de cette unique salle disponible sur le territoire

Piste d'athlétisme :

Le diagnostic sportif effectué par le bureau d'étude ISC sera complété par des visites sur site afin de recenser les besoins techniques et la faisabilité auprès des différents acteurs intéressés du projet. Il

permettra de mieux adapter les orientations concernant l'opportunité de réaliser une piste d'athlétisme sur le territoire et le site d'implantation.

c. Autres programmes

Les systèmes d'information

2025 sera l'année de la concrétisation des projets majeurs du Plan Numérique Intercommunal du Val d'Essonne. Elle verra également le renforcement des infrastructures et de l'environnement numérique de l'EPCI, ainsi qu'un soutien accru aux communes, notamment grâce au développement de solutions mutualisées proposées par la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Val d'Essonne prévoit dans le cadre de ses investissements 2025 :

- De remplacer un serveur informatique par un modèle plus performant, moins énergivore et mutualisable avec les communes
- De développer son réseau très haut débit multiservices et souverain en partenariat avec le SMO Essonne Numérique
- D'amplifier la couverture du wifi public territorial par le déploiement de nouvelles bornes sur l'ensemble du territoire
- D'accompagner les directions métiers dans l'évolution de leur progiciel et de leurs usages numériques

VI. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les investissements inscrits au PPI pour 2025 et les années suivantes font l'objet de demandes de subventions dans le cadre des dispositifs de financement de l'Etat, la Région Ile de France et le Département de l'Essonne.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2028

en € TTC	Libellé Destination	2024 (BP+RAR)	CA 2024 estimatif	BP 2025	RAR N-1	Total prévu BP + RAR	2026 prospective	2027 prospective	2028 prospective
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	ADM GENERAL	473 796 €	29 519 €	180 000 €	366 318 €	546 318 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
	SANTE	50 000 €	- €	50 000 €	- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	TOURISME	64 173 €	9 613 €	24 000 €	23 931 €	47 931 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
	DEVELOPPEMENT DURABLE	59 793 €	4 793 €	25 000 €	30 000 €	55 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	EQUIPEMENTS SPORTIFS	500 000 €	250 000 €	250 000 €	- €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
	SDAC - Aménagement cyclable	40 000 €	- €	121 974 €	- €	121 974 €	929 501 €	929 501 €	929 501 €
	EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	1 187 762 €	293 924 €	650 974 €	420 248 €	1 071 223 €	1 458 501 €	1 458 501 €	1 458 501 €
ENTRETIEN PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	ENTRETIEN HALLE DES SPORTS	109 889 €	13 812 €	47 000 €	55 063 €	102 063 €	- €	- €	- €
	ENTRETIEN AGV	32 100 €	20 014 €	33 500 €	- €	33 500 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
	ENTRETIEN SIEGE	71 500 €	2 604 €	86 000 €	46 178 €	132 178 €	- €	- €	- €
	ENTRETIEN CONSERVATOIRE	140 041 €	32 509 €	92 350 €	20 964 €	113 314 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €
	ENTRETIEN MEDIATHEQUE	32 500 €	13 729 €	53 000 €	3 548 €	56 548 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	ENTRETIEN VOIRIE ZAE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	ENTRETIEN ZAE (hors VLG)	25 769 €	3 599 €	150 000 €	769 €	150 769 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	ENTRETIEN ET TRAVAUX LOCAUX ZAE VLG	25 000 €	- €	140 000 €	24 355 €	164 355 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	Total des Dépenses	436 799 €	86 267 €	601 850 €	150 877 €	752 727 €	46 500 €	46 500 €	46 500 €
INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	267 199 €	186 446 €	239 660 €	77 481 €	317 141 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
	Plan Numérique Intercommunal	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	VIDEO PROTECTION	539 611 €	373 380 €	95 000 €	140 994 €	235 994 €	74 090 €	74 090 €	74 090 €
	SDAN aménagement numérique	240 000 €	- €	240 000 €	- €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
	Total des Dépenses	1 046 810 €	559 826 €	574 660 €	218 474 €	793 134 €	514 090 €	514 090 €	514 090 €
PMR	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	40 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX	- €	- €	250 000 €	- €	250 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	Total des Dépenses	40 000 €	- €	250 000 €	- €	250 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
LIAISONS DOUCES	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	86 000 €	- €	150 000 €	- €	150 000 €	139 952 €	139 952 €	139 952 €
	ACQUISITIONS	- €	- €	6 876 €	- €	6 876 €	- €	- €	- €
	ETUDES - ITER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	ETUDES	- €	- €	25 000 €	- €	25 000 €	- €	- €	- €
	ETUDES D'IMPLANTATION ET DE JALONNEMENT ET CHARTE GRAPHIQUE	- €	- €	40 000 €	- €	40 000 €	- €	- €	- €
	TRAVAUX	150 000 €	- €	730 000 €	- €	730 000 €	1 603 935 €	1 603 935 €	1 603 935 €
	Total des Dépenses	236 000 €	- €	951 876 €	- €	951 876 €	1 743 887 €	1 743 887 €	1 743 887 €
GYMNASE MENNECY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	317 665 €	202 242 €	280 000 €	15 825 €	295 825 €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	4 693 487 €	3 722 708 €	785 900 €	659 567 €	1 445 467 €	- €	- €	- €
	EQUIPEMENTS	250 000 €	200 609 €	30 000 €	66 609 €	96 609 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	5 271 151 €	4 125 559 €	1 095 900 €	742 001 €	1 837 901 €	- €	- €	- €
GYMNASE CERNY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	659 000 €	- €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	659 000 €	- €
SALLE MULTI-ACTIVITES D'UISSON LONGUEVILLE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	626 813 €	825 €	130 200 €	- €	130 200 €	650 000 €	- €	- €
	FONCIER	1 €	- €	5 001 €	- €	5 001 €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 250 000 €	2 250 000 €
	EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000 €
	Total des Dépenses	626 814 €	825 €	135 201 €	- €	135 201 €	650 000 €	2 250 000 €	2 400 000 €
PISTE D'ATHLETISME	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	190 000 €	190 000 €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 875 000 €
	EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	190 000 €	3 065 000 €

0
Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

en € TTC	Libellé Destination	2024 (BP+RAR)	CA 2024 estimatif	BP 2025	RAR N-1	Total prévu BP + RAR	2026 prospective	2027 prospective	2028 prospective
SIEGE et PARVIS	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	11 639 €	7 397 €	- €	9 345 €	9 345 €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	289 706 €	118 781 €	110 000 €	5 136 €	115 136 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	301 344 €	126 179 €	110 000 €	14 481 €	124 481 €	- €	- €	- €
CONSERVATOIRE DU VAL D'ESSONNE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000 €	420 000 €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000 €	420 000 €
BA 217	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE - VOIRIE	331 818,22	23 936 €	250 000 €	26 666 €	276 666 €	- €	- €	- €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX DE VOIRIE	- €	- €	- €	- €	- €	2 650 000 €	- €	- €
	TRAVAUX DEMOLITION	528 000 €	- €	305 000 €	- €	305 000 €	- €	- €	- €
	TRAVAUX HORS VOIRIE (démolition, désamiantage, dépollution, débroussaillage)	289 000,00	2 504 €	2 750 000 €	- €	2 750 000 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	1 148 818 €	26 440 €	3 305 000 €	26 666 €	3 331 666 €	2 650 000 €	- €	- €
ZAE Locaux Croix Boisé	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	60 000 €	- €	110 000 €	- €	110 000 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	60 000 €	- €	110 000 €	- €	110 000 €	637 500 €	1 912 500 €	- €
ZAE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	70 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	70 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SCOT PCAET	SCOT PCAET	127 923 €	36 620 €	20 000 €	82 823 €	102 823 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	127 923 €	36 620 €	20 000 €	82 823 €	102 823 €	- €	- €	- €
ENTREES DE VILLE Baulne, Corny, Itteville et La Ferté-Alais	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	271 591 €	96 503 €	- €	18 288 €	18 288 €	- €	- €	- €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	2 826 210 €	1 769 775 €	3 800 000 €	1 007 114 €	4 807 114 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	3 097 801 €	1 866 279 €	3 800 000 €	1 025 403 €	4 825 403 €	- €	- €	- €
GARE LFA	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	115 855 €	- €	25 000 €	115 855 €	140 855 €	- €	- €	- €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	115 855 €	- €	25 000 €	115 855 €	140 855 €	- €	- €	- €
ENTREE DE VILLE MENNECY parking Aiguastade	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	650 €	3 101 €	650 €	7 251 €	7 901 €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	4 850 €	23 551 €	4 850 €	21 398 €	26 248 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	5 500 €	26 652 €	5 500 €	28 649 €	34 149 €	- €	- €	- €
GARE ROUTIERE LYCEE DE CERNY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	346 986 €	600 €	288 000 €	58 386 €	346 386 €	- €	- €	- €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	4 050 000 €	- €	4 050 000 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	346 986 €	600 €	4 338 000 €	58 386 €	4 396 386 €	- €	- €	- €
AIRE DE GRAND PASSAGE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	- €	232 000 €	- €	232 000 €	232 000 €	- €	- €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	- €	- €	232 000 €	- €	232 000 €	232 000 €	- €	- €
PLATEAU DE L'ARDENAY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	110 485 €	14 099 €	- €	96 386 €	96 386 €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	950 000 €	950 000 €
	Total des Dépenses	110 485 €	14 099 €	- €	96 386 €	96 386 €	- €	950 000 €	950 000 €
PETITES VILLES DE DEMAIN	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	32 655 €	30 555 €	- €	2 100 €	2 100 €	- €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	32 655 €	30 555 €	- €	2 100 €	2 100 €	- €	- €	- €
DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Reprise Ferme de Bressonvilliers	5 460 €	- €	25 000 €	5 460 €	30 460 €	125 000 €	- €	- €
	TOURISME	79 148 €	- €	59 000 €	10 148 €	69 148 €	- €	- €	- €
	PROMOTION DU TERRITOIRE	7 500 €	7 500 €	- €	- €	- €	- €	15 000 €	- €
	TRANSPORT - ARRÊT DE BUS	- €	1 284 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	40 000 €	- €	40 000 €	- €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	DEVELOPPEMENT DURABLE / TRANSITION ENERGETIQUE	- €	- €	63 000 €	- €	63 000 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	132 108 €	8 784 €	187 000 €	15 608 €	202 608 €	165 000 €	55 000 €	40 000 €
		0							
Total dépenses programme		14 394 812 €	7 202 609 €	16 392 961 €	2 997 958 €	19 390 919 €	- €	- €	- €
Total subventions programme		2 990 161 €	587 326 €	4 528 890 €	- €	4 528 890 €	- 3 116 865 €	- 1 736 435 €	- 1 736 435 €

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025



Communauté de Communes du Val d'Essonne

Parvis des Communautés BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Tél. : 01 64 93 21 20

Fax : 01 64 93 22 03

Mail : ccve@ccvalessonne.com

www.valessonne.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le vendredi : de 9h à 12h
et de 14h à 17h30



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250219-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025